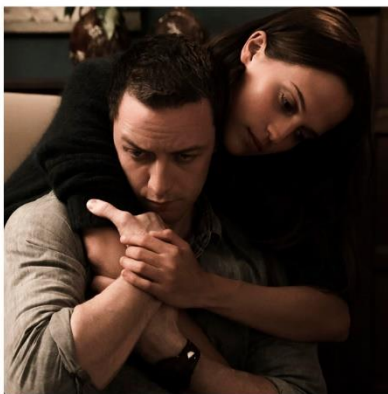
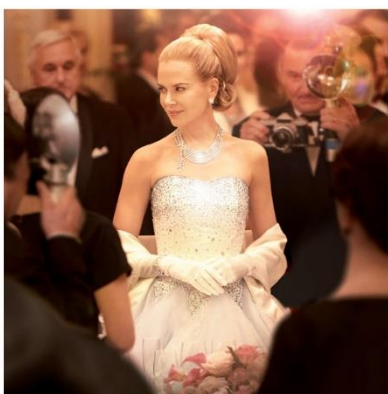


Supplément n°4 du 15 décembre 2020



SUPPLÉMENT N°4 AU PROSPECTUS DU 28 JANVIER 2020

Offre en souscription publique relative à un investissement dans la production d'une œuvre audiovisuelle ou scénique sous le régime du "Tax Shelter"

SUPPLÉMENT N°4

au Prospectus du 28 janvier 2020

OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE RELATIVE A UN INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE OU SCENIQUE SOUS LE REGIME DU « TAX SHELTER »

I. APPROBATION PAR LA FSMA

En application de l'article 8 de la loi prospectus du 11 juillet 2018 *juncto* l'article 23 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le « Règlement Prospectus »), la FSMA a approuvé la version française du présent supplément au Prospectus, le 15 décembre 2020 (ci-après le « **Supplément** »).

Cette approbation par la FSMA ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur uFund SA ni sur la qualité de l'opération financière faisant l'objet du prospectus du 28 janvier 2020, des suppléments du 4 mai 2020, du 24 septembre 2020 et du 10 novembre 2020 ainsi que du présent Supplément.

II. AVERTISSEMENT

Le Supplément est indissociable du Prospectus relatif à l'offre en souscription publique relative à un investissement dans la production d'une œuvre audiovisuelle ou scénique sous le régime du « Tax Shelter » (ci-après le « **Prospectus** ») et des suppléments du 4 mai 2020, du 24 septembre 2020 et du 10 novembre 2020 (ci-après les « **Suppléments** »). Il doit être lu et ne se comprend qu'en lien avec tous les développements contenus dans le Prospectus et ses Suppléments, y compris le résumé, les facteurs de risques, l'index et les annexes du Prospectus.

Le Prospectus et les Suppléments sont disponibles au siège social de uFund SA située avenue Louise 235, à 1050 Bruxelles et sont mis gratuitement à la disposition des Investisseurs sur simple demande de leur part à l'adresse email investorsupport@ufund.be. Ils sont également disponibles sur le site internet www.ufund.be, en français (<https://www.ufund.be/fr/taxshelter/prospectus-ufund#prospectus>) et en néerlandais (<https://www.ufund.be/nl/taxshelter/prospectus-ufund#prospectus>), et sur le site Internet de la FSMA (www.fsma.be). L'approbation de la FSMA porte sur la version française du Supplément au Prospectus. En cas d'incohérences ou de différences entre les versions françaises et néerlandaises, c'est la version française du Supplément qui fera foi. uFund et les sociétés du consortium Umedia sont responsables de la traduction en néerlandais du Prospectus ainsi que du Supplément. Dans le cadre de leur relation contractuelle avec uFund, les Investisseurs peuvent se prévaloir de cette version traduite en néerlandais.

Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, le Supplément a pour objet d'informer l'Investisseur de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus.

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'il a paru nécessaire à uFund de compléter l'information qui figure dans le Prospectus tel qu'approuvé par la FSMA le 28 janvier 2020, le Supplément n°1 du 4 mai 2020 et le Supplément n°2 du 24 septembre 2020 et d'y apporter les faits nouveaux décrits ci-dessous.

Le responsable du contenu du présent Supplément est la société anonyme uFund, ayant son siège social à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 235, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro BE 0864.795.481, qui est également l'Offreur du Prospectus.

III. DROIT DE RETRAIT

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, un Investisseur qui, à la date du Supplément, a déjà accepté de souscrire au produit financier, dispose de deux jours ouvrables à compter de la publication du Supplément pour retirer son acceptation, (i) à condition qu'il ait signé une Convention Générale (sans avoir signé de Convention Particulière) ou (ii) à condition qu'il ait signé une Convention Particulière entre le fait nouveau daté

du 4 septembre 2020 et la date d'approbation du présent Supplément. L'Investisseur qui souhaite exercer son droit de retrait est tenu d'en **informer la société uFund SA au plus tard le 17 décembre 2020 inclus, par e-mail envoyé à l'adresse suivante : investorsupport@ufund.be**.

IV. INTRODUCTION

Le présent Supplément a pour but de mentionner trois faits nouveaux significatifs par rapport au Prospectus du 28 janvier 2020 et de commenter les évolutions des faits présentés respectivement aux points B (« Résiliation de la police d'assurance avec Vander Haeghen & C° ») et D (« Commission d'intermédiation ») du Supplément n°1 daté du 4 mai 2020 et B (« Retrait de plainte pénale et limitation de la potentielle suspension de la procédure civile ») du Supplément n°2 daté du 24 septembre 2020.

L'approbation en date du 4 septembre 2020 des comptes annuels de uFund SA et de Umedia Production SA constitue le premier fait nouveau à la base du présent Supplément.

Le deuxième fait nouveau est relatif à la police d'assurance conclue avec Vander Haeghen & C° et complète le facteur de risque intitulé "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés en 2015 via uRaise6" (page 17 du Prospectus et le passage y correspondant en page 12 du Résumé du Prospectus tel que détaillé au point VI. du présent Supplément) et le facteur de risque intitulé "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés à partir de 2016 via uFund" (page 18 du Prospectus tel que détaillé au point VI. du présent Supplément).

Pour rappel, l'agent d'assurance Vander Haeghen & C° a résilié unilatéralement le 12 décembre 2019 la police d'assurance souscrite par uFund ayant pour objectif de couvrir la perte totale ou partielle d'avantage fiscal dans le chef des Investisseurs qui n'obtiendraient pas en tout ou en partie leur attestation Tax Shelter. Comme exposé dans le Prospectus du 28 janvier 2020, par divers courriers du 30 décembre 2019, l'agent d'assurance Vander Haeghen & C° a également refusé de couvrir les sinistres déclarés relatifs à des projets financés par uFund en 2015.

Diverses procédures ont été introduites par uFund à l'encontre de ces deux décisions. Par ailleurs, Vander Haeghen & C° avait également introduit une plainte pénale à l'encontre de uFund.

Parallèlement à ces procédures, le groupe Umedia et Vander Haeghen & C° ont entamé des négociations confidentielles afin d'aboutir à une lecture commune et partagée de la police d'assurance, conduisant ainsi à une potentielle transaction couvrant la période 2015-2019. Une première transaction partielle a été signée à cet égard en date du 16 octobre 2020 (ci-après la "**Transaction Partielle**"). En substance, la Transaction Partielle prévoit que:

- Vander Haeghen & Co et les assureurs procèdent au réexamen de leur position sur la base des pièces et informations complémentaires obtenues ;
- Vander Haeghen & Co écrit au juge d'instruction afin de retirer sa plainte pénale déposée contre uFund et se désiste de sa constitution de partie civile ;
- uFund ne sollicite plus d'indemnisation auprès de Vander Haeghen & Co pour ce qui concerne le déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule Tax Shelter d'une partie de la commission d'intermédiation.

Les détails de celle-ci sont repris dans le présent Supplément. Suite à cette transaction, l'audience du 13 octobre 2020 devant le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a fait l'objet d'une remise contradictoire et été refixée par le tribunal au 23 mars 2021.

La conclusion et le contenu de la Transaction Partielle constitue le deuxième fait nouveau à la base du supplément.

Le refus de l'assureur Circles de couvrir les conventions particulières conclues les 17 et 19 décembre 2019 constitue le troisième fait nouveau à la base du supplément.

Les conséquences de ces divers faits nouveaux, cumulés aux autres faits présentés au niveau des suppléments antérieurs ont pour conséquence que le groupe :

- est en discussions avec des partenaires bancaires et financiers en vue d'obtenir d'ici la fin de l'année 2021, une ligne de crédit supplémentaire afin de sécuriser sa situation financière suite aux divers faits

nouveaux et de faire face aux premières obligations d'indemnisation, en particulier dans le cadre du dossier « 7 nains et moi » à hauteur d'environ 0,3 MEUR estimé à horizon fin 2021 et à hauteur de environ 1,4 MEUR estimé à début 2022;

- pourrait en sus, en cas de défaite sur le niveau de commissionnement et d'absence d'accord avec Vander Haeghen ou d'intervention d'un tiers (comme la RC Pro), devoir prévoir un débours (cash out) d'indemnisation qui pourrait se chiffrer, selon uFund, à un montant pouvant aller jusqu'à 5,5 MEUR environ s'étalant sur la période 2021-2025; et

- consent à un renforcement du caractère élevé des facteurs de risque liés à (i) l'instabilité financière et la faillite éventuelle de uFund et (ii) l'obtention de l'attestation tax shelter étant donné ladite instabilité.

V. FAITS NOUVEAUX, RISQUES DE L'OFFREUR ET ADAPTATIONS DU PROSPECTUS

V.1. ETATS FINANCIERS DE uFUND SA ET UMEDIA PRODUCTION SA

L'approbation des comptes annuels de uFund SA et de Umedia Production SA constitue le premier fait nouveau à la base du Supplément.

V.1.1. Contexte

Les comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 de l'Offrant, à savoir uFund SA, et de Umedia Production SA, la Société de Production Eligible pour le financement des œuvres audiovisuelles, ont été approuvés par les assemblées générales respectives en date du 4 septembre 2020. Les comptes annuels y relatifs figurent aux annexes de ce document.

V.1.2. Adaptations du Prospectus et des Annexes

Le fait nouveau repris dans le présent Supplément amende et complète les informations financières clés reprises au point 2.2. « Quelles sont les informations financières clés concernant l'Offreur ? » à la page 7 du Résumé du Prospectus comme suit :

a. Bilan et compte de résultat

➤ uFund

Indicateur de performance financière	Clôture 2018	Clôture 2019
EBITDA ¹	3.707.262 €	2.636.756 €
Informations bilantaires	Clôture 2018	Clôture 2019
Dettes financières nettes ²	-6.486.730 €	-6.382.020 €
Ratio de liquidité générale ³	0,7	0,7
Ratio total bilantaire/fonds propres ⁴	5,6	6,1
Ratio de couverture des intérêts ⁵	60,0	-28,7
Etat des flux de trésorerie	Clôture 2018	Clôture 2019
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ⁶	8.987.545 €	1.759.542 €

¹ L'EBITDA est calculé comme suit : « Bénéfice de l'exercice avant impôts » - « Réductions de valeur sur créance commerciale » - « Résultat Financier » - « Amortissements sur immobilisations »

² La dette financière nette est calculée comme suit : « Dettes financières à plus d'un an » + « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » - « Valeurs Disponibles ». Les « Valeurs Disponibles » incluent les fonds Tax Shelter à investir

³ Le ratio de liquidité générale est calculé comme suit : « Actifs Circulants » / « Passifs Circulants ». Les Actifs Circulants sont composés des postes « Créances commerciales à un an au plus » + « Autres créances à un an au plus » + « Valeurs disponibles » + « Comptes de régularisation ». Les Passifs Circulants sont composés des postes « Dettes financières à un an au plus » + « Dettes commerciales à un an au plus » + « Dettes fiscales, salariales et sociales » + « Autres dettes à un an au plus » + « Comptes de régularisation ».

⁴ Le ratio total bilantaire / fonds propres est calculé comme suit : « Total du passif » / « Capitaux Propres »

⁵ Le ratio de couverture des intérêts est calculé comme suit : « EBITDA / Résultat Financier »

⁶ Calculé comme « Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts » - « Amortissements sur immobilisations » - « Provisions pour risques et charges exceptionnelles » - « Résultat financier » + « Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel »

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (y compris l'activité Tax Shelter) ⁷	-6.255.077 €	140.470 €
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ⁸	-8.966.523 €	-1.991.157 €

➤ Umedia Production

Indicateur de performance financière	Clôture 2018	Clôture 2019
EBITDA ⁹	-616.300 €	-1.539.194 €
Informations bilantaires	Clôture 2018	Clôture 2019
Dette financière nette ¹⁰	-3.319.207 €	-1.320.556 €
Ratio de liquidité générale ¹¹	1,0	1,0
Ratio total bilantaire/fonds propres ¹²	19,6	20,3
Ratio de couverture des intérêts ¹³	-3,7	-35,4
Etat des flux de trésorerie	Clôture 2018	Clôture 2019
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ¹⁴	-4.821.359 €	-2.104.356 €
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ¹⁵	-526.988 €	-425.225 €
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ¹⁶	606.498 €	145.100 €

Le présent Supplément amende également les informations financières à propos de uFund SA et de Umedia Production SA reprises au point B.1. de la Section IV du Prospectus du 28 janvier 2020, intitulée « L'Offreur - Responsable du prospectus » comme suit :

1. Etats financiers

De par leurs activités respectives, Umedia Production et uFund sont fortement liées. Au niveau cumulé, les deux sociétés génèrent ensemble un résultat moyen avant impôts sur la période 2015 à 2019 de 2,0M€. La diminution de ce résultat moyen par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la perte avant impôt de l'exercice 2019 (-2,5 M€), elle-même générée principalement par une levée de fonds inférieure, une charge

⁷ Calculé comme « Activité de levée de fonds et financement tax shelter » + « Remboursement de lignes de crédit » + « Résultat financier »

⁸ Achats d'actifs Immobilisés

⁹ L'EBITDA est calculé comme suit : « Bénéfice de l'exercice avant impôts » - « Réductions de valeur sur créance commerciale » - « Résultat Financier » - « Amortissements sur immobilisations »

¹⁰ La dette financière nette est calculée comme suit : « Dettes financières à plus d'un an » + « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » - « Valeurs Disponibles »

¹¹ Le ratio de liquidité générale est calculé comme suit : « Actifs Circulants » / « Passifs Circulants ». Les Actifs Circulants sont composés des postes « Commandes en cours d'exécution » + « Créances commerciales à un an au plus » + « Autres créances à un an au plus » + « Valeurs disponibles » + « Comptes de régularisation ». Les Passifs Circulants sont composés des postes « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » + « Dettes commerciales à un an au plus » + « Dettes fiscales, salariales et sociales » + « Autres dettes à un an au plus » + « Comptes de régularisation »

¹² Le ratio total bilantaire / fonds propres est calculé comme suit : « Total du passif » / « Capitaux Propres »

¹³ Le ratio de couverture des intérêts est calculé comme suit : « (EBITDA + Dividende) / (Résultat Financier – Dividende – Réduction de valeur sur participation) »

¹⁴ Calculé comme « Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts » - « Amortissements sur immobilisations » - « Réductions de valeur sur créance commerciale » - « Réductions de valeur sur participation » - « Plus-value sur cession de participation » - « Dividende reçu » - « Résultat financier » + « Variation du besoin en fonds de roulement »

¹⁵ Calculé comme « Remboursement de lignes de crédit » + « Résultat financier »

¹⁶ Calculé comme suit : « Achats d'actifs Immobilisés » + « Vente de participation » + « Dividende reçu »

d'amortissement sur droits incorporels plus importante et les impacts négatifs résultant de la faillite de Nexus Factory.

En 2019, uFund a réalisé une levée de fonds Tax Shelter de 34,3M€, en baisse de 10% par rapport à 2018. Ce recul peut, entre autres, être attribué à certains effets mécaniques liés au tax shift décidé par le gouvernement fédéral. uFund a toutefois à nouveau confirmé sa position de leader sur ce marché.

Le Tax Shelter bénéficie directement à l'activité d'Umedia Production dans ses offres en matière de coproduction, de financement et de développement de ses propres films.

Les états financiers de uFund, pour l'année 2019, sont repris en annexe 1 du présent Supplément. Les comptes de Umedia Production, pour cette même année, sont repris en annexe 2 du présent Supplément.

Ces états financiers ont été certifiés sans réserve par le commissaire des sociétés (PwC Réviseurs d'Entreprises), et le rapport du Commissaire inclut une observation relative aux événements post-clôture liée à l'appréciation du maintien des règles comptables de continuité par le Conseil d'Administration suite à la pandémie du Covid-19. L'opinion du Commissaire sur ce point ne comporte pas de réserve.

Les informations financières principales de ces deux sociétés sont reprises dans les tableaux ci-dessous et sont accompagnées d'une explication de la variation des postes principaux du bilan et du compte de résultats entre 2018 et 2019.

a. uFund

Actif du bilan	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019	Note
Immobilisations corporelles et incorporelles	564.739 €	7.190.289 €	5.024.703 €	(1)
Participations	10.030.628 €	10.030.628 €	10.030.628 €	
Commandes en cours d'exécution	0 €	0 €	0 €	
Créances commerciales à un an au plus	135.185 €	158.159 €	255.867 €	(2)
Autres créances à un an au plus	8.698.233 €	16.395.225 €	11.162.308 €	(3)
Valeurs disponibles	17.081.396 €	10.847.340 €	10.756.195 €	(4)
Comptes de régularisation	43.260 €	38.738 €	82.077 €	
TOTAL DE L'ACTIF	36.553.441 €	44.660.379 €	37.311.778 €	

Passif du bilan	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019	Note
Capitaux propres	7.136.957 €	8.009.377 €	6.128.964 €	(5)
Provisions pour risques et charges	0 €	0 €	449.443 €	(13)
Dettes financières à un an au plus	5.923.296 €	4.360.610 €	4.374.175 €	
Dettes commerciales à un an au plus	3.079.821 €	10.042.140 €	3.512.289 €	(6)
Dettes fiscales, salariales et sociales	816.162 €	870.067 €	885.770 €	
Autres dettes à un an au plus	19.594.427 €	20.973.516 €	21.814.442 €	(7)
Comptes de régularisation	2.778 €	404.669 €	146.695 €	
TOTAL DU PASSIF	36.553.441 €	44.660.379 €	37.311.778 €	

Compte de résultats	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019	Note
Chiffre d'affaires	9.977.147 €	8.755.855 €	8.089.816 €	(8)
Autres revenus	28.063 €	258.872 €	95.840 €	(8)
Achats	-844.786 €	-694.903 €	-695.174 €	
Services et biens divers	-2.944.526 €	-2.993.320 €	-3.148.385 €	(9)
Rémunérations	-1.320.774 €	-1.092.167 €	-1.231.219 €	
Amortissements sur immobilisations	-905.802 €	-2.340.974 €	-4.156.742 €	(10)
Autres charges d'exploitation	-99.565 €	-527.076 €	-24.679 €	(11)
Résultat financier	-289.350 €	-61.745 €	-91.888 €	(12)
Provisions pour risques et charges	0 €	0 €	-449.443 €	(13)
Réductions de valeur sur créance commerciale	0 €	0 €	-252.089 €	(14)
Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts	3.600.407 €	1.304.543 €	-1.863.963 €	
Impôts sur le résultat	-1.249.834 €	-432.122 €	-16.450 €	
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	2.350.573 €	872.420 €	-1.880.414 €	(15)

Indicateur de performance financière	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019
EBITDA ¹⁷	4.795.560 €	3.707.262 €	2.636.756 €

Informations bilantaires	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019
Dettes financières nettes ¹⁸	-11.158.100 €	-6.486.730 €	-6.382.020 €
Ratio de liquidité générale ¹⁹	0,9	0,7	0,7
Ratio total bilantaire/fonds propres ²⁰	5,1	5,6	6,1
Ratio de couverture des intérêts ²¹	16,7	60,1	-28,7

Depuis le 01/01/2017, suite à l'extension du mécanisme Tax Shelter aux arts scéniques, une modification des flux internes Tax Shelter a été opérée et c'est dorénavant uFund qui collecte les investissements Tax Shelter. Le poste « autres créances » reprend maintenant les levées de fonds non encaissées, en contrepartie du poste « autres dettes » qui reprend le montant (net de la commission et de la prime complémentaire) dû aux producteurs. Le mécanisme de protection de la prime complémentaire a également été transféré chez uFund : les valeurs disponibles rapportées incluent donc maintenant le montant des primes dues aux investisseurs depuis le 1/1/2017, ainsi que les levées de fonds encaissées mais pas encore réparties auprès des sociétés de production.

- (1) Afin de diversifier ses sources de revenus futurs, uFund a commencé à investir une partie de ses bénéfices dans l'acquisition de droits sur des films. Ses droits lui donnent une position intéressante dans la récupération des recettes liées à l'exploitation du film. Ils sont amortis sur une durée maximale de 2 ans dès la fin de la production du film.

¹⁷ L'EBITDA est calculé comme suit : « Bénéfice de l'exercice avant impôts » - « Réductions de valeur sur créance commerciale » - « Résultat Financier » - « Amortissements sur immobilisations »

¹⁸ La dette financière nette est calculée comme suit : « Dettes financières à plus d'un an » + « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » - « Valeurs Disponibles »

¹⁹ Le ratio de liquidité générale est calculé comme suit : « Actifs Circulants » / « Passifs Circulants ». Les Actifs Circulants sont composés des postes « Créances commerciales à un an au plus » + « Autres créances à un an au plus » + « Valeurs disponibles » + « Comptes de régularisation ». Les Passifs Circulants sont composés des postes « Dettes financières à un an au plus » + « Dettes commerciales à un an au plus » + « Dettes fiscales, salariales et sociales » + « Autres dettes à un an au plus » + « Comptes de régularisation ».

²⁰ Le ratio total bilantaire / fonds propres est calculé comme suit : « Total du passif » / « Capitaux Propres »

²¹ Le ratio de couverture des intérêts est calculé comme suit : « EBITDA / Résultat Financier »

- (2) La variation du poste client concerne essentiellement des opérations intragroupes.
- (3) Ce poste est composé partiellement du solde encore à récupérer envers l'administration TVA, uFund étant la société centrale pour l'unité TVA reprenant toutes les sociétés du Consortium Umedia. Ce solde s'élève à 1,1M€ au 31/12/2019 contre 1,4M€ au 31/12/2018.
Il reprend également les différentes avances faites par uFund à sa filiale, la SA Umedia Production. Ces avances sont effectuées à très court terme (maximum 3 mois) sur des projets audiovisuels spécifiques nécessitant une mise à disposition des fonds Tax Shelter plus rapide que le délai légal octroyé aux investisseurs. Elles s'élevaient à 3,5M€ au 31/12/2018 contre un solde nul au 31/12/2019. Enfin, ce poste reprend les créances envers les investisseurs Tax Shelter pour lesquels une Convention-Cadre a déjà été signée mais dont le paiement n'a pas encore eu lieu. Elles s'élèvent à 10M€ au 31/12/2019, et étaient de l'ordre de 11,4M€ au 31/12/2018.
- (4) Depuis le 1/1/2017, c'est uFund qui collecte les fonds Tax Shelter et les répartit ensuite auprès des producteurs.
- (5) Les capitaux propres sont en baisses suite au report de la perte de l'exercice au 31/12/2019 à hauteur de 1,9M€.
- (6) La variation de ce poste s'explique essentiellement par des opérations intra-groupes.
- (7) Ce poste reprend historiquement la contrepartie de la créance envers l'administration TVA (cf. note (3)). uFund, en tant que société centrale pour l'unité TVA, a une créance envers l'administration TVA mais des dettes envers chacune des sociétés constituant l'unité TVA pour leurs soldes à récupérer respectifs. Ce poste reprend également la dette qu'a uFund envers ses partenaires producteurs (fonds levés auprès des investisseurs mais pas encore répartis chez les producteurs), ainsi que la dette envers les investisseurs relative à la prime complémentaire. Ce poste inclus également des dettes intra-groupes.
- (8) Le chiffre d'affaires représente la levée de fonds annuelles multipliée par le taux de commission de uFund et évolue donc directement en fonction de la levée de fonds.
- (9) La variation de ce poste est à la fois liée à des opérations intra-groupes (principalement liées aux services de support fournis par Umedia SA) mais également des frais légaux plus importants liés à la gestion de la faillite de Nexus Factory.
- (10) Ce poste reprend principalement les amortissements sur les droits acquis sur certains films (cfr note 1 ci-dessus).
- (11) Les autres charges d'exploitation concernent en 2018 des charges liées au dossier « 7 nains et moi ».
- (12) Le résultat financier de uFund est principalement constitué d'intérêts sur emprunts et de frais bancaires divers.
- (13) Une provision de 449K€ est constituée dans le cadre de la faillite de Nexus Factory.
- (14) Au 31/12/2019, ce poste reprend une réduction de valeur sur compte courant Nexus Factory liée à la faillite de cette dernière.
- (15) Le résultat net de la société est une perte de 1,9 M€ et en baisse de 2,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires (liée à la baisse des levées de fonds) pour 0,8 M€, aux impacts non récurrents liés à la faillite de Nexus Factory pour 0,7 M€ et à l'augmentation du montant d'amortissements actés sur des films pour 1,9 M€, compensé par une charge d'impôt moindre que par rapport à l'exercice précédent (-0,5 M€).**

Tableau de trésorerie	Clôture 2018	Clôture 2019
Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts	1.304.543 €	-1.863.963 €
Amortissements sur immobilisations	2.340.974 €	4.156.742 €
Réductions de valeur sur compte courant	0 €	252.089 €
Résultat financier	61.745 €	91.888 €
Variation du besoin en fonds de roulement	5.280.284 €	-877.214 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8.987.545 €	1.759.542 €
Achats d'actifs immobilisés	-8.966.523 €	-1.991.157 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-8.966.523 €	-1.991.157 €
Activité de levée de fonds et financement tax shelter	-4.630.647 €	218.793 €
Remboursement de lignes de crédit	-1.562.686 €	13.565 €
Résultat financier	-61.745 €	-91.888 €
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-6.255.077 €	140.470 €
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-6.234.055 €	-91.145 €
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice</i>	<i>10.847.340 €</i>	<i>10.756.195 €</i>
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>17.081.396 €</i>	<i>10.847.340 €</i>

b. Umedia Production

Actif du bilan	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019	Note
Immobilisations corporelles et incorporelles	72.870 €	72.512 €	72.052 €	
Participations	3.550.289 €	3.034.151 €	3.034.151 €	(1)
Commandes en cours d'exécution	6.914.761 €	4.405.404 €	6.990.612 €	(2)
Créances commerciales à un an au plus	24.388.487 €	36.087.978 €	23.687.741 €	(3)
Autres créances à un an au plus	15.599.868 €	13.341.327 €	14.439.627 €	(4)
Valeurs disponibles	9.782.408 €	5.040.559 €	2.656.078 €	(5)
Comptes de régularisation	412.500 €	0 €	3.541 €	
TOTAL DE L'ACTIF	60.721.183 €	61.981.931 €	50.883.802 €	

Passif du bilan	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019	Note
Capitaux propres	3.649.647 €	3.169.705 €	2.503.197 €	(6)
Dettes financières à plus d'un an	1.721.354 €	1.334.775 €	941.881 €	(7)
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	521.690 €	386.577 €	392.894 €	(7)
Dettes financières à un an au plus	0 €	0 €	747 €	(7)
Dettes commerciales à un an au plus	15.357.816 €	21.807.400 €	18.504.494 €	(8)
Dettes fiscales, salariales et sociales	337.531 €	206.255 €	135.049 €	
Autres dettes à un an au plus	1.927.860 €	3.752.400 €	378.607 €	(9)
Comptes de régularisation	37.205.285 €	31.324.818 €	28.026.933 €	(10)
TOTAL DU PASSIF	60.721.183 €	61.981.931 €	50.883.802 €	

Compte de résultats	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019	Note
Chiffre d'affaires	109.566.147 €	77.519.151 €	50.002.564 €	(11)
Variation des commandes en cours d'exécution	-27.396.303 €	-2.509.357 €	2.585.208 €	(12)
Autres revenus	2.141.500 €	3.054.423 €	94.329 €	
Achats	-80.584.663 €	-76.621.731 €	-50.113.036 €	(13)
Services et biens divers	-2.032.891 €	-1.498.321 €	-1.704.427 €	
Rémunérations	-740.124 €	-547.455 €	-527.597 €	
Amortissements sur immobilisations	-181.963 €	-360 €	-360 €	
Réductions de valeur sur créance commerciale	0 €	0 €	1.233.366 €	(14)
Autres charges d'exploitation	-156 €	-13.010 €	-1.876.134 €	(15)
Charges d'exploitation non récurrentes	0 €	0 €	-100 €	
Résultat financier	-168.666 €	85.065 €	-337.029 €	(16)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	602.882 €	-531.595 €	-643.216 €	
Impôts sur le résultat	-221.212 €	51.653 €	-23.292 €	
Bénéfice de l'exercice	381.670 €	-479.942 €	-666.508 €	(17)

Indicateur de performance financière	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019
EBITDA ²²	953.511 €	-616.300 €	-1.539.194 €

L'EBITDA 2019 comporte une charge d'exploitation de 1.441.053 € relative à la prise en charge au cours de l'exercice d'une créance sur société anglaise provisionnée initialement durant l'exercice 2011. Cette société anglaise a été liquidée durant l'exercice 2016, ce que Umedia Production n'a appris qu'au cours de l'exercice 2019. La reprise de réduction de valeur y afférente, et donc de montant équivalent, est quant à elle reprise en revenu dans le compte « Réduction de valeur sur créances ». L'impact sur le résultat net est donc neutre sur l'exercice, mais la reprise de réduction de valeur est exclue du calcul de l'EBITDA, alors que la charge d'exploitation en fait partie,

Informations bilantaires	Clôture 2017	Clôture 2018	Clôture 2019
Dettes financières nettes ²³	-7.539.364 €	-3.319.206 €	-1.320.556 €
Ratio de liquidité générale ²⁴	1,0	1,0	1,0
Ratio dettes/fonds propres ²⁵	16,6	19,6	20,3
Ratio de couverture des intérêts ²⁶	3,9	-3,7	-35,4

²² L'EBITDA est calculé comme suit : « Bénéfice de l'exercice avant impôts » - « Réductions de valeur sur créance commerciale » - « Résultat Financier » - « Amortissements sur immobilisations »

²³ La dette financière nette est calculée comme suit : « Dettes financières à plus d'un an » + « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » - « Valeurs Disponibles »

²⁴ Le ratio de liquidité générale est calculé comme suit : « Actifs Circulants » / « Passifs Circulants ». Les Actifs Circulants sont composés des postes « Commandes en cours d'exécution » + « Créances commerciales à un an au plus » + « Autres créances à un an au plus » + « Valeurs disponibles » + « Comptes de régularisation ». Les Passifs Circulants sont composés des postes « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » + « Dettes commerciales à un an au plus » + « Dettes fiscales, salariales et sociales » + « Autres dettes à un an au plus » + « Comptes de régularisation »

²⁵ Le ratio total bilantaire / fonds propres est calculé comme suit : « Total du passif » / « Capitaux Propres »

²⁶ Le ratio de couverture des intérêts est calculé comme suit : « (EBITDA + Dividende) / (Résultat Financier – Dividende – Réduction de valeur sur participation) »

De manière générale, les résultats liés à la production des films sont reconnus à 100% au moment de la réception de l'attestation copie-zéro, document qui marque officiellement la fin de la production. Durant la production des films (période moyenne de 12-18 mois, maximum 24 mois pour les films d'animation), les charges de production ainsi que les sources de financement externes au consortium (« quote-part coproducteur » qui servent à compléter le financement obtenu par le Tax Shelter) sont prises en compte de résultats et immédiatement activées en tant que commandes en cours. Les revenus du Tax Shelter sont eux comptabilisés en tant que chiffre d'affaires et reportés, via les comptes de régularisation du passif, jusqu'à la réception de l'attestation copie-zéro. La variation du résultat comptable de Umedia Production varie donc de manière générale en fonction (i) des levées de fonds et donc du volume général de production de l'année N-1 ou N-2, (ii) du rythme de production des films, (iii) de la rentabilité générée sur chacun des films, et (iv) des éléments exceptionnels ou non récurrents.

- (1) Ce poste représente principalement la participation acquise au sein de la SA Be-Films (100% en novembre 2016).
- (2) Comme indiqué ci-dessus, aucun résultat lié à la production des films n'est reconnu en cours de production. Les produits et charges sont comptabilisés en tant que commandes en cours. 44 productions étaient en cours au 31/12/2019, contre 74 au 31/12/2018. Ces deux indicateurs ne sont pas spécialement corrélés. Dans le cas présent, à fin 2018 plus de projets étaient couverts d'un point de vue du financement collecté par Umedia Production à la date de clôture et présentaient dès lors une position créditrice supérieure (réduisant le compte de commande en cours) par rapport à fin 2019.
- (3) Ces créances sont majoritairement composées de créances envers des sociétés liées faisant partie du Consortium Umedia.
- (4) Ce poste reprend un solde de 12,4M€ représentant les levées de fonds non encore encaissées à la date de clôture de l'exercice (principalement des conventions-cadres signées en décembre 2019). Il reprend également des avances en compte-courant intra-groupe faites par Umedia Production.
- (5) La grande majorité de la trésorerie de la société est composée de valeurs destinées à la production des films et correspond à des engagements pris pour la fabrication des films. Des systèmes de contrôle interne très stricts sont en place au sein de la société afin de toujours s'assurer de l'adéquation de cette trésorerie par rapport aux engagements.
- (6) Les capitaux propres sont constitués à quasi 100% de résultat reporté.
- (7) Les dettes financières de la société étaient composées au 31/12/2019 des soldes restants dus sur les crédits à long terme contractés pour financer l'acquisition de Be-Films.
- (8) Ce poste contient principalement les factures reçues des filiales de production (Be-Films ou Umedia Production Services) qui refacturent les frais de production éligibles au Tax Shelter à Umedia Production.
- (9) Au 31/12/2019, ce poste reprenait essentiellement une avance en compte courant reçue de Umedia Visual Effects.
- (10) Comme indiqué précédemment, les revenus du Tax Shelter sont reportés via les comptes de régularisation du passif jusqu'à la réception de l'attestation copie-zéro.
- (11) Le chiffre d'affaires de la société se compose des revenus obtenus pour la production des films (levées de fonds Tax Shelter et quotes-parts des coproducteurs qui viennent compléter le Tax Shelter). Il est reconnu à la fin de la production du film ; en cours de production les revenus du Tax Shelter sont reportés via les comptes de régularisation et les autres sources de revenus sont reportées via les commandes en cours. Il varie donc en fonction du volume général d'activité, du rythme de production des films et de leur taille moyenne. Parmi les grosses productions, citons « Do You Do You St Tropez », « Ovni(s) », « Find Me In Paris 3 », « Ducobu 3.0 », « Les Aventures du Jeune Voltaire », « Deep House » ou encore « Les Rivières Pourpres 2 ». La réduction du chiffre d'affaires s'explique principalement par la diminution du volume de projets Nexus Factory clôturés au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.
- (12) Comme pour le chiffre d'affaires et pour les commandes en cours, ce poste varie en fonction du rythme de clôture comptable des productions et de leur volume.
- (13) Le poste « achats » comprend les dépenses de production effectuées en cours d'exercice. Ces dépenses sont reportées jusqu'à la date de réception de l'attestation copie-zéro via les commandes en cours à l'actif du bilan. Tout comme pour le chiffre d'affaires, la diminution du poste « achats » s'explique principalement par la diminution du volume de projets Nexus Factory clôturés au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.
- (14) Ce poste contient la reprise de réduction de valeur (+ 1,4 MEUR) concernant une ancienne créance totalement provisionnée suite à la prise de connaissance au cours de l'exercice par Umedia Production de la liquidation en 2016 de la société anglaise débitrice. En parallèle, la charge est quant à elle constatée en « Autres charges d'exploitation » comme indiqué au point (15) ci-dessous. Cette opération n'a donc aucun effet sur le résultat de l'exercice.
- (15) Au 31/12/2019, ce poste reprend la prise en charge (-1,4 MEUR) d'une ancienne créance qui avait été totalement provisionnée, cfr point (14) ci-avant, ainsi que des frais non récurrents liés à la faillite de Nexus Factory.
- (16) Au 31/12/2019, ce poste reprend une réduction de valeur sur créance de -0,4M€ liée à la faillite de Nexus.

(17) Le résultat négatif de la société s'explique en grande partie par les charges exceptionnelles liées à la faillite de Nexus Factory (voir points 15 & 16).

Tableau de trésorerie	Clôture 2018	Clôture 2019
Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts	-531.595 €	-643.216 €
Amortissements sur immobilisations	360 €	360 €
Réductions de valeur sur créance commerciale	0 €	650.322 €
Réductions de valeur sur participation	510.000 €	0 €
Plus-value sur cession de participation	-3.862 €	0 €
Dividende reçu	-596.500 €	-145.000 €
Résultat financier	5.297 €	39.394 €
Variation du besoin en fonds de roulement	-4.205.059 €	-2.006.216 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-4.821.359 €	-2.104.356 €
Achats d'actifs immobilisés	-2 €	100 €
Vente de participation	10.000 €	0 €
Dividende reçu	596.500 €	145.000 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	606.498 €	145.100 €
Remboursement de lignes de crédit	-521.691 €	-385.831 €
Résultat financier	-5.297 €	-39.394 €
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-526.988 €	-425.225 €
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-4.741.849 €	-2.384.481 €
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice</i>	<i>5.040.559 €</i>	<i>2.656.078 €</i>
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>9.782.408 €</i>	<i>5.040.559 €</i>

V.2. LA CONCLUSION D'UNE TRANSACTION PARTIELLE AVEC VANDER HAEGHEN & Co ET LES ASSUREURS

La conclusion de la Transaction Partielle constitue le deuxième fait nouveau à la base du Supplément. Ce fait nouveau a trois effets distincts, envisagés ci-après séparément sous les points V.2.1. à V.2.3.

V.2.1. Réexamen par Vander Haeghen & C° des sinistres déclarés relatifs aux projets financés par le Groupe Umedia en 2015

V.2.1.1. Contexte

Vander Haeghen & C° avait refusé par courriers du 30 décembre 2019 de couvrir les sinistres déclarés relatifs à des projets financés par uFund en 2015 aux motifs que uFund aurait décidé de ne pas recourir au ruling et que certains motifs de refus étaient prévisibles. Cette position a toujours été contestée par le groupe Umedia.

À la suite de la Transaction Partielle, Vander Haeghen & C° s'est engagée à réexaminer sa position sur la base des pièces et informations complémentaires qu'elle a obtenu d'Umedia, sauf les rejets liés au déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule Tax Shelter d'une partie de la commission d'intermédiation.

Ce réexamen des sinistres par Vander Haeghen & C° constitue le premier aspect du deuxième fait nouveau à la base du présent Supplément.

V.2.1.2. Risques

Dans le cadre de la Transaction Partielle, Vander Haeghen & C° s'est engagée à réexaminer les sinistres déclarés relatifs aux projets financés par le Groupe Umedia en 2015, sauf les rejets liés au déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule Tax Shelter d'une partie de la commission d'intermédiation.

Vander Haeghen & C° et les assureurs s'engagent à ne pas se prononcer de manière définitive sur l'acceptation ou le refus de couverture total ou partiel des sinistres potentiels déclarés à ce jour ou ultérieurement tant que les négociations confidentielles avec le groupe Umedia sont en cours. Les parties sont aussi convenues de faire leurs meilleurs efforts pour suspendre les procédures en cours durant leur négociation. Les parties font leurs meilleurs efforts en vue d'arriver à un accord pour la fin de l'année 2020.

En cas d'échec des négociations, et si Vander Haeghen & C° estime qu'à l'issue des discussions, aucun de ces sinistres n'est couvert par la police d'assurance, une indemnisation, en tout ou en partie, par uRaise6 des investisseurs éligibles lésés ne pourrait être due que si les recours à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, les recours en justice auprès de l'agent d'assurance Vander Haeghen & C°, les recours éventuels à la RC Professionnelle, et les recours éventuels contre les tiers fautifs ne sont pas couronnés de succès, ce qu'elle ne pourra faire que dans la mesure de ses moyens financiers propres et qui pourrait dans ce cas, entraîner la faillite de uRaise6. Il existe à cet égard un risque éventuel de non-paiement en cas de faillite de uRaise6.

V.2.1.3. Adaptations du Prospectus

Ce fait nouveau n'emporte aucune modification du Prospectus du 28 janvier 2020. La procédure introduite par uFund, Umedia Production et uRaise6 par voie de citation devant le Tribunal de l'Entreprise francophone de Bruxelles afin d'obtenir la couverture des sinistres par Vander Haeghen & C°, notamment, reste pendante. À cet égard, l'audience du 13 octobre 2020, qui portait sur les demandes de mesures provisoires a fait l'objet d'une remise contradictoire et l'audience a été refixée par le tribunal au 23 mars 2021.

V.2.2. Retrait de plainte pénale et limitation de la potentielle suspension de la procédure civile

V.2.2.1. Contexte

Dans la Transaction Partielle, Vander Haeghen & C° a écrit au juge d'instruction pour l'informer qu'elle retire la plainte pénale déposée à l'encontre de uFund et qu'elle se désiste de sa constitution de partie civile. En outre, Vander Haeghen & C° renonce à invoquer la surséance au civil visée à l'article 4 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale qui consacre la règle selon laquelle "le criminel tient le civil en état", ce qui limite le risque de potentielle suspension de la procédure civile. Parallèlement, Umedia a renoncé à tout droit à indemnité par Vander Haeghen & C° du chef de la plainte pénale.

Seule la procédure touchant au fond était susceptible d'être suspendue par la plainte pénale. La procédure en référé concernant spécialement la résiliation unilatérale des conventions d'assurance conclues entre uFund et Vander Haeghen & Co n'était pas impactée par la plainte pénale.

Ce retrait de la plainte pénale de Vander Haeghen & C° introduite à l'encontre de uFund constitue le deuxième point de transaction issu du deuxième fait nouveau à la base du présent Supplément.

V.2.2.2. Risques liés à la plainte pénale

Le retrait de la plainte pénale avec constitution de partie civile est susceptible de conforter le juge d'instruction à rapidement clôturer le dossier d'instruction et renvoyer celui-ci au Parquet en vue d'obtenir un éventuel réquisitoire de non-lieu qui pourrait mener à un prononcé à cet égard. Ce retrait et l'engagement de Vander Haeghen & C° et des autres assureurs de ne pas invoquer de surséance à statuer devraient éviter que la procédure civile diligentée à l'encontre de Vander Haeghen & C° et des autres assureurs ne soit inutilement reportée dans le temps au cas où les négociations échoueraient. Il faut noter que la plainte pénale n'était pas de nature à impacter la procédure parallèle en référé qui porte sur la résiliation unilatérale des conventions d'assurance par Vander Haeghen & Co.

Les infractions dénoncées par la plainte ne sont pas des « délits de plainte » en telle sorte que le retrait de plainte est sans effet péremptoire sur la procédure pénale. La saisine du juge d'instruction est donc maintenue jusqu'à une

éventuelle ordonnance de non-lieu et il faudra attendre le sort qui sera réservé à l'enquête pénale par le juge d'instruction et le Parquet pour supprimer tout risque de surséance, laquelle ne pourra cependant plus être invoquée par Vander Haeghen & C° mais reste d'ordre public.

V.2.2.3. Adaptations du Prospectus

Ce fait nouveau n'emporte aucune modification du Prospectus du 28 janvier 2020 mais complète les évolutions des faits présentés au point B (« Retrait de plainte pénale et limitation de la potentielle suspension de la procédure civile ») du Supplément n°2 daté du 24 Septembre 2020. Tant que l'issue des négociations confidentielles n'est pas connue, la procédure introduite par uFund, Umedia Production et uRaise6 par voie de citation devant le Tribunal de l'Entreprise francophone de Bruxelles afin d'obtenir la couverture des sinistres par Vander Haeghen & C° et des assureurs reste pendante.

V.2.3. Absence de prise en charge des assureurs du rejet par la Cellule Tax Shelter d'une partie de la commission d'intermédiation

V.2.3.1. Contexte

Tel que mentionné dans le Prospectus et dans le Supplément n°1, uFund a introduit une procédure auprès du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles concernant la discussion à l'égard du commissionnement sur le projet « Cessez le feu » dont la décision définitive a été émise par la Cellule Tax Shelter fin 2018 (la « **décision CLF** »). Cette dernière était la première décision dans laquelle la Cellule Tax Shelter a remis en question une partie de la commission de uFund. Convaincu de son analyse juridique à cet égard, uFund n'a pas remis en cause, suite à la décision CLF, sa politique de commissionnement, qui est restée inchangée depuis 2015 et ce jusqu'à ce jour.

A cet égard, l'audience sur le fond était initialement fixée au 20 mars 2020 mais a été reportée au 29 octobre 2020 en raison du confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19. La deuxième décision émise par la Cellule sur le même sujet était dans le cadre du dossier « Saint-Amour ». La question de la commission a été traitée devant les tribunaux pour la première fois dans le cadre de ce dossier lors de l'audience du 22 octobre 2020. Le jugement pour cette affaire sera en principe rendu à la fin du mois de décembre 2020, le tribunal ayant indiqué souhaiter se positionner sur un autre dossier Tax Shelter avant de rendre son jugement. uFund a obtenu un avis juridique évaluant à 80% la chance d'obtention d'une décision favorable en justice sur sa politique de commissionnement.

uFund estime disposer d'arguments permettant de justifier sa politique de commissionnement inchangée depuis 2015. Dans la Transaction Partielle, Umedia et Vander Haeghen & C° sont convenues que les rejets justifiés par le commissionnement de uFund sont exclus de la couverture d'assurance. Cela signifie que l'ensemble du groupe Umedia renonce à demander pour les années 2015 à 2019 une quelconque garantie de Vander Haeghen & C° et des assureurs pour ce qui concerne les conséquences du déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule Tax Shelter d'une partie de la commission d'intermédiation de uFund.

Cet accord sur la question du commissionnement constitue le troisième point de transaction issu du deuxième fait nouveau à la base du présent Supplément.

V.2.3.2. Risques pour les Investisseurs couverts par la police d'assurance Vander Haeghen & C°

Les rejets d'attestations Tax Shelter liés au niveau de commissionnement de uFund ont tous été contestés par la voie de recours fiscaux devant le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.

Dans l'hypothèse où l'issue de ces recours s'avèrerait négative et étant donné l'absence de couverture sur ce point spécifique de l'agent d'assurance Vander Haeghen & C°, l'Investisseur concerné pourrait dès lors perdre définitivement une partie de son avantage fiscal. Cependant, dans pareil cas, l'ensemble du groupe Umedia dont uFund s'engage, si les recours fiscaux à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter et les recours éventuels à la RC Professionnelle conclue par Umedia ne sont pas couronnés de succès, à indemniser les Investisseurs Eligibles sur fonds propres de la perte totale ou partielle de l'avantage fiscal, lié au niveau de commissionnement.

L'assureur RC Professionnelle couvre les réclamations intentées en raison de tout acte ou omission fautif commis dans le cadre des services professionnels du groupe Umedia. Des déclarations de sinistre ont été introduites auprès

de cet assureur du fait du prononcé des décisions de rejets par la Cellule Tax Shelter. L'assureur a accusé réception desdites déclarations mais n'a pas encore pris position quant à son intervention éventuelle.

Compte tenu de la méthode de calcul utilisée par la Cellule Tax Shelter ainsi que des recours potentiels ouverts au groupe Umedia, il est extrêmement complexe de déterminer avec précision le risque éventuel de charges d'indemnisation dans le chef de du groupe Umedia concernant le niveau de commissionnement.

Ce calcul dépend en effet notamment d'un double ratio dépendant de divers critères, qui peut se résumer comme suit: [Dépenses Belges Eligibles Totales Réelles / Dépenses Belges Minimum] * [Dépenses Belges Directement Liées à la Production Réelles / Dépenses Belges Directement Liées à la Production Minimum].

Or les Dépenses Belges Directement Liées à la Production (« DLP ») sont comprises dans les Dépenses Belges Eligibles Totales (« Dep BE ») et le minimum de DLP est fonction des Dep BE Réelles (et non des Dep BE min).

Sur la base d'hypothèses réalistes du Groupe Umedia, et sans compter les engagements pris sur la base des conventions d'indemnisation dans le cadre du projet « 7 nains et moi » qui se chiffrent à 1,7M EUR, uFund estime que, si les recours éventuels à la RC Professionnelle conclue par Umedia ne sont pas couronnés de succès, l'engagement d'indemnisation relatif aux rejets de projets financés par le Groupe Umedia en 2015 devrait à tout le moins représenter 200.000 à 500.000 euros. Ce montant pourrait bien entendu varier positivement ou négativement en fonction de l'issue des recours fiscaux à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, de l'intervention potentielle de la RC Professionnelle et du résultat des discussions confidentielles avec l'agent d'assurance Vander Haegen & Co.

V.2.3.3. Risques pour les Investisseurs couverts par la police d'assurance Circles Group, en ce compris ceux concernés par l'Offre relative au prospectus du 28 janvier 2020 actuellement en cours

Les investisseurs concernés par la police d'assurance Circles Group sont ceux qui ont conclu des Conventions Particulières avec uFund et Umedia Production à partir du 20 décembre 2019.

Comme exposé dans le Prospectus du 28 janvier 2020, dans un contrat d'assurance, le risque doit, en toute hypothèse, être un évènement incertain au moment de la conclusion du contrat. Au regard des récentes positions de la Cellule Tax Shelter, Circles Group a contractuellement précisé (dans le document entre parties portant le nom d' "accord de coopération") que, pour les Investissements ayant lieu dans le cadre de l'Offre, il n'interviendrait pas pour les rejets liés au niveau de commissionnement de uFund. uFund estime disposer d'arguments permettant de justifier sa politique de commissionnement inchangée depuis 2015. En cas de rejet partiel par la Cellule sur la base du niveau de commissionnement de uFund et en raison de la non couverture par Circles Group sur ce point spécifique, uFund s'engage à indemniser les Investisseurs Eligibles sur fonds propres de la perte totale ou partielle de l'avantage fiscal puisque uFund n'a pas modifié sa politique de commissionnement qui est actuellement remise en cause par la Cellule Tax Shelter.

Ce point V.2.3.3. ne constitue pas un fait nouveau mais complète l'information en ce qui concerne la problématique des rejets de commission afin que celle-ci soit présentée de manière exhaustive.

Le risque relatif à l'engagement de couverture pris par le groupe Umedia dans le cadre de la Transaction Partielle, cumulé à l'engagement déjà pris au niveau des dossiers assurés via Circles Group et des engagements d'indemnisation dans le cadre du projet « 7 nains et moi », pourraient avoir des conséquences financières dans le chef de l'Offreur en cas de matérialisation si les recours contre les décisions de la Cellule Tax Shelter et les recours éventuels à la RC Professionnelle ne sont pas couronnés de succès. En cas de matérialisation, ces risques réduiraient à due concurrence les capacités de uRaise6 et de uFund d'honorer l'ensemble des différents engagements d'indemnisation pris par ces dernières, en ce compris les engagements d'indemnisation au bénéfice des investisseurs de la présente Offre. D'autant plus que jusqu'à ce jour la politique de commissionnement de uFund est restée inchangée. Ces risques viennent dès lors renforcer le caractère « élevé » du risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund tel que repris dans le Supplément n°3.

V.2.3.4. Adaptations du Prospectus

Cet aspect du fait nouveau complète le facteur de risque intitulé "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés en 2015 via uRaise6" (page 17 du Prospectus et le passage y correspondant en page 12 du Résumé du Prospectus) et le facteur de risque intitulé "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets

financés à partir de 2016 via uFund" (page 18 du Prospectus et le passage y correspond en page 12 du Résumé du Prospectus).

Ce fait nouveau complète aussi les évolutions des faits présentés au points D (« Commission d'intermédiation ») du Supplément n°1 daté du 4 mai 2020. Ces risques renforcent le caractère élevé du risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund et, en cas de matérialisation, réduiraient à due concurrence les capacités de uRaise6 et de uFund d'honorer l'ensemble des différents engagements d'indemnisation pris par ces dernières, en ce compris les engagements d'indemnisation au bénéfice des investisseurs de la présente Offre. D'autant plus que jusqu'à ce jour la politique de commissionnement de uFund est restée inchangée.

V.3. REFUS DE L'ASSUREUR CIRCLES DE COUVRIR LES CONVENTIONS PARTICULIÈRES CONCLUES LES 17 ET 19 DÉCEMBRE 2019

Le refus de l'assureur Circles de couvrir les conventions particulières conclues les 17 et 19 décembre 2019 constitue le troisième fait nouveau à la base du supplément.

V.3.1. Contexte

Ensuite de la résiliation unilatérale des conventions d'assurance liant les sociétés du groupe Umedia et Vander Haeghen & C° le 12 décembre 2019, se pose la question de la couverture des conventions particulières conclues le 17 et 19 décembre 2019 entre les investisseurs éligibles et les sociétés du groupe Umedia. Une procédure en référé et une procédure au fond ont été introduites afin de contester la régularité et la légalité de cette résiliation. Dans la procédure en référé, le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a déclaré, par une décision du 2 avril 2020, que la tierce opposition de l'agent d'assurance Vander Haeghen & C° était recevable mais non fondée au motif qu'il devait accorder un délai de 10 jours à uFund avant que la résiliation unilatérale des conventions ne soit effective.

Il en découle que les conventions particulières conclues le 17 et 19 décembre 2019 font l'objet d'une couverture par Vander Haeghen & C° et les assureurs. Cette décision a néanmoins fait l'objet d'un appel par requête déposée par Vander Haeghen & Co le 23 juin 2020 et elle pourrait aussi être rendue inopérante en cas de décision contraire au fond. La question de la couverture des Conventions particulières conclues les 17 et 19 décembre 2019 fait néanmoins désormais l'objet de nouvelles discussions confidentielles entre Umedia, Vander Haeghen & C° et les assureurs.

En parallèle, le consortium Umedia a été en discussion avec son nouvel assureur Circles pour analyser les possibilités de couverture. Le 13 octobre 2020, le groupe Circles a refusé de prêter sa couverture pour les conventions susmentionnées. Le groupe Circles n'a pas donné d'explication écrite à son refus.

Cette décision de refus constitue le troisième fait nouveau à la base du présent Supplément.

V.3.2. Risques pour les investisseurs ayant signé une Convention Particulière le 17 et 19 décembre 2019

La question de la couverture des Conventions particulières conclues les 17 et 19 décembre 2019 fera l'objet de nouvelles discussions entre Umedia, Vander Haeghen & C° et les assureurs. En cas d'échec des négociations, la couverture des conventions dépendra des décisions judiciaires, le groupe Circles ayant refusé de prêter sa couverture. Si la décision en appel ou sur le fond devait faire droit à la thèse de Vander Haeghen & Co, les investisseurs ayant signé une Convention Particulière le 17 et le 19 décembre 2019 ne pourront pas faire appel à la police Vander Haeghen & C°. Dans ce cas, une indemnisation éventuelle, en tout ou en partie, par uFund à l'égard des investisseurs lésés ne pourrait être due que si les recours à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, les recours éventuels à la RC Professionnelle, et les recours éventuels contre les tiers fautifs ne sont pas couronnés de succès, ce qu'elle ne pourra faire que dans la mesure de ses moyens financiers propres.

V.3.3. Risques pour les investisseurs couverts par la police d'assurance Circles Group, en ce compris ceux concernés par l'Offre relative au prospectus du 28 janvier 2020 actuellement en cours

Les Conventions Particulières conclues à partir du 20 décembre 2019 sont couvertes par la nouvelle police d'assurance Tax Shelter souscrite auprès de la société Circles Group. A cet égard, le Prospectus précise que pour

chaque Investissement, uFund contracte auprès de Circles Group une assurance destinée à compenser la perte totale ou partielle de l'avantage fiscal, à l'exclusion des éventuels rejets liés au niveau de commissionnement de uFund.

V.3.4. Adaptations du Prospectus

Ce fait nouveau n'emporte aucune modification du Prospectus du 28 janvier 2020. Néanmoins, l'absence de couverture des Conventions Particulières du 17 et 19 décembre 2019 par Circles Group cumulée au risque que celles-ci ne soient pas couvertes par l'assurance Vander Haeghen, pourraient avoir des conséquences financières dans le chef de l'Offreur en cas de matérialisation. Ce risque vient dès lors renforcer le caractère « élevé » du risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund tel que repris dans le Supplément n°3.

VI. ADAPTATIONS DU PROSPECTUS SUR LA BASE DU DEUXIÈME ET TROISIÈME FAITS NOUVEAUX

Les deuxième et troisième faits nouveaux et leurs différents aspects tel que repris dans le présent supplément complètent le facteur de risque intitulé "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés en 2015 via uRaise6" comme suit :

- À la page 17 du Prospectus, le paragraphe suivant est ajouté entre le paragraphe 4 et 5 sous le titre "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés en 2015 via uRaise6" :

*"Le 16 octobre 2020, Vander Haeghen & C° et les assureurs et uFund SA ont signé une transaction partielle par laquelle les parties sont convenues des points suivants (la "**Transaction Partielle**)":*

- *Umedia a renoncé à demander une quelconque garantie de la part de Vander Haeghen & C et des assureurs pour ce qui concerne les conséquences du déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule Tax Shelter d'une partie de la commission d'intermédiation de uFund. Si le rejet total ou partiel de l'attestation fiscale par la Cellule sur la base du niveau de commissionnement de uFund est confirmé et en raison de la non couverture par Vander Haeghen & C° sur ce point spécifique, uFund s'engage, après le recours fiscal introduit à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, et le recours éventuel à l'assurance RC Pro, à indemniser les Investisseurs Eligibles sur fonds propres de la perte totale ou partielle de l'avantage fiscal et à en garantir Vander Haeghen & C° et les assureurs.*
- *Vander Haeghen & C° a écrit au juge d'instruction pour l'informer qu'elle retire la plainte pénale déposée à l'encontre de uFund et qu'elle se désiste de sa constitution de partie civile.*
- *Vander Haeghen & C° s'est engagée à réexaminer sa position quant à la couverture des sinistres déclarés relatifs aux projets financés par le Groupe Umedia en 2015, sauf pour ce qui concerne les rejets liés au déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule Tax Shelter d'une partie de la commission d'intermédiation, sous la condition de recevoir les informations demandées à Umedia. Vander Haeghen & C° et les assureurs s'engagent à ne pas se prononcer de manière définitive sur l'acceptation ou le refus de couverture total ou partiel des sinistres potentiels déclarés à ce jour ou ultérieurement tant que les négociations confidentielles avec le groupe Umedia sont en cours. Les parties font leurs meilleurs efforts en vue d'arriver à un accord pour la fin de l'année 2020.*
- *L'audience du 13 octobre 2020 devant le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a fait l'objet d'une remise contradictoire et été refixée par le tribunal au 23 mars 2021.*

Cela signifie que, si la question du niveau de commissionnement ne devait pas être tranchée en faveur de uFund dans le cadre des recours fiscaux, l'assurance conclue par l'intermédiaire de VdH ne couvrira donc pas les conséquences du refus d'attestations Tax Shelter liées au commissionnement de uFund concernant les Investissements Tax Shelter réalisés en 2015. Sur ce point, uFund s'engage, après le recours fiscal introduit à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, et le recours éventuel à l'assurance RC Pro, à indemniser les Investisseurs Eligibles sur fonds propres de la perte totale ou partielle de l'avantage fiscal

Les pertes totales ou partielles de l'avantage fiscal dues à d'autres éventuelles causes de rejets de la Cellule Tax Shelter restent couvertes par tous les mécanismes de protection présentés dans le prospectus d'application à la date d'Investissement, notamment l'assurance Tax Shelter conclue auprès de l'assureur Vander Haeghen & C°."

- Ce même paragraphe est introduit à la page 12 du Résumé du Prospectus, en tant que dernier paragraphe du point 3.4, a., premier tiret qui lui est repris à la page 11 du Résumé du Prospectus.
- A la page 18 du Prospectus, le paragraphe 6 sous le titre "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés en 2015 via uRaise6" est modifié comme suit :

"Une indemnisation, en tout ou en partie, par uRaise6 des Investisseurs Eligibles lésés ne pourrait être due que si les recours à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, les recours auprès de l'assureur Vander Haegen & C° (sauf pour ce qui concerne le niveau de commissionnement pour lesquels les recours devraient être dirigés vers uFund) et les recours éventuels à la RC Professionnelle ne sont pas couronnés de succès, ce qu'elle ne pourra faire que dans la mesure de ses moyens financiers propres et qui pourrait dans ce cas, entraîner la faillite de uRaise6."

Les deuxième et troisième faits nouveaux et leurs différents aspects tel que repris dans le présent supplément complètent également le facteur de risque intitulé "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés à partir de 2016 via uFund" comme suit:

- À la page 18 du Prospectus, le paragraphe suivant est ajouté entre le paragraphe 4 et 5 sous le titre "Risques pour les Investisseurs concernés par des projets financés à partir de 2016 via uFund":
"Les points de la Transaction Partielle mentionnés ci-dessus sont également d'application pour les projets financés à partir de 2016 via uFund. Cela signifie que, si la question du niveau de commissionnement ne devait pas être tranchée en faveur de uFund dans le cadre des recours fiscaux, l'assurance conclue par l'intermédiaire de VdH ne couvrira donc pas les conséquences du refus d'attestations Tax Shelter liées au commissionnement de uFund concernant les Investissements Tax Shelter réalisés en 2016, 2017, 2018 et 2019."
- Ce même paragraphe est introduit à la page 12 du Résumé du Prospectus, en tant que (nouveau) dernier paragraphe du point 3.4, a., premier tiret qui lui est repris à la page 11 du Résumé du Prospectus, à la suite donc du paragraphe ajouté tel que mentionné au point IV. deuxième tiret ci-avant.

Les trois faits nouveaux et leurs différents aspects, tels que repris dans le présent supplément, complètent également le facteur de risque intitulé "Risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund" comme suit:

- A la p.8 du Résumé, le paragraphe est remplacé par ce qui suit:

Evaluation du risque : élevé

Le risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund existe, comme pour toute autre société. Dans le cas de uFund, ce risque est lié à la nature de l'activité exercée à savoir la levée de fonds Tax Shelter qui doit se renouveler chaque année. Etant donné la dépendance financière entre les entités du consortium Umedia telle qu'évoquée au point c. ci-dessous, la faillite de uFund pourrait engendrer la faillite de Umedia Production.

Le rendement d'un Investissement Tax Shelter se compose d'un avantage fiscal (l'exonération fiscale temporaire ne devenant définitive et inconditionnelle que lorsque l'Attestation Tax Shelter est délivrée) et d'une prime complémentaire. En cas de faillite de uFund et/ou Umedia Production, l'Investisseur Eligible court le risque de ne pas obtenir l'Attestation Tax Shelter relative à son Investissement et de ne pas percevoir la prime complémentaire.

Il a été décidé de réévaluer le risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund de « moyen » à « élevé » suite aux effets combinés (i) de l'incertitude générée par la crise sanitaire qui est susceptible d'impacter négativement la capacité d'investissement de nos Investisseurs et de facto de réduire en conséquence le chiffre d'affaire ainsi réalisé par uFund (ce à tout le moins en 2020 et potentiellement en 2021 également), (ii) des conséquences directes et indirectes de la décision judiciaire, susceptible d'appel, rendue dans le cadre du dossier « 7 nains et moi » et (iii) des importantes potentielles obligations d'indemnisation résultant de la résiliation unilatérale par Vander Haegen & C° de sa police d'assurance.

- Dans les Facteurs de risques liés au Tax Shelter au point B.1. « Risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund », p. 20, les paragraphes suivants sont ajoutés après le premier paragraphe:

Il a été décidé de réévaluer le risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund de « moyen » à « élevé » suite aux effets combinés: (i) de l'incertitude générée par la crise sanitaire qui est susceptible d'impacter négativement la capacité d'investissement de nos Investisseurs et de facto de réduire en conséquence le chiffre d'affaire ainsi réalisé par uFund (ce à tout le moins en 2020 et potentiellement en 2021 également), (ii) des conséquences directes et indirectes de la décision judiciaire, susceptible d'appel, rendue dans le cadre du dossier « 7 nains et moi » et (iii) des importantes potentielles obligations d'indemnisation résultant de la résiliation unilatérale par Vander Haegen & C° de sa police d'assurance.

En effet, le Risque d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund doit s'évaluer au regard du risque de survenance des récents événements communiqués par l'Offreur dans ses derniers suppléments, à savoir:

(A) La résiliation unilatérale par Vander Haegen & C° de sa police d'assurance qui impliquent d'importantes potentielles obligations d'indemnisation dont les détails sont repris dans le présent prospectus, à savoir:

a) l'engagement sur fonds propres de uFund d'indemniser les investisseurs pour les projets financés (i) à partir de 2015 pour les rejets éventuels issus du niveau de commissionnement, et (ii) à partir de 2020 pour les rejets éventuels issus du niveau de commissionnement, et qui ne devrait le cas échéant se matérialiser qu'en 2026,

b) autres sources: (i) les conséquences financières dans le chef de l'Offreur en cas de non couverture par l'agent d'assurance Vander Haeghen & Co concernant les Conventions particulières conclues entre les 17 et 19 décembre 2019, et qui ne devrait le cas échéant se matérialiser qu'en 2025; et (ii) l'indemnisation éventuelle dépendant du dénouement des discussions confidentielles entre le groupe Umedia et les assureurs.

(B) L'évolution récente de la rentabilité du groupe uMedia telle que communiquée dans le supplément n°4 ainsi que la pression exercée sur celle-ci en 2020 compte tenu du Covid-19 et les autres éléments communiqués récemment, à savoir :

(i) l'éventuelle matérialisation des divers engagements d'indemnisation effectués par uFund, à titre de geste commercial, à l'égard de certains investisseurs remplissant certaines conditions dans le cadre du suivi du projet « 7 nains et moi » pour un montant total de 1,7MEUR. L'exécution de ces engagements financiers sera éventuellement de nature à affecter la stabilité financière de l'Offrant. Cependant, sur la base des conditions contractuelles, la majeure partie de ces engagements ne sera exécutée que fin 2021 – début 2022.

(ii) la charge d'amortissement résultant des droits aux recettes sur certains films acquis par uFund entre 2017 et 2019 qui s'étalent de 2017 à 2022. L'amortissement 2019 est le plus important (4,2 MEUR) et un amortissement moins important est prévu pour 2020 (2,8 MEUR), 2021 (1,2 MEUR) et 2022 (0,5 MEUR). Tous ces amortissements sont – par définition – non cash et n'impactent donc pas la trésorerie existante – et future – de uFund. Les droits aux recettes s'étendent bien au-delà de 2023, mais le caractère incertain de ces flux futurs requiert un rythme d'amortissement des investissements plus rapide, à savoir 24 mois selon les règles d'évaluation adoptées par uFund.

uFund est en discussions avec des partenaires bancaires et financiers en vue d'obtenir d'ici la fin de l'année 2021, une ligne de crédit supplémentaire afin de sécuriser sa situation financière suite aux divers faits nouveaux et de faire face aux premières obligations d'indemnisation, en particulier dans le cadre du dossier « 7 nains et moi » à hauteur d'environ 0,3 MEUR estimé à horizon fin 2021 et à hauteur de environ 1,4 MEUR estimé à début 2022.

Sur ces bases, et en fonction de la matérialisation éventuelle de ces différents événements, uFund évalue – sur la base d'une série importante d'hypothèses – que le débours d'indemnisation total à prendre en charge sur ses fonds propres s'élèvera, en cas de défaite en justice sur le niveau de commissionnement (risque évalué à 20% par les avocats fiscalistes de uFund) et d'absence d'accord avec l'agent d'assurance Vander Haeghen & C° ou d'intervention d'un tiers comme l'assureur RC Pro, à un montant pouvant aller, selon uFund, jusqu'à 5,5 MEUR environ et s'étalant sur la période 2021-2025, en sus des indemnités ci-avant reprises dans le cadre du projet « 7 nains et moi ». En cas de succès sur le niveau de commissionnement (dont la probabilité est évaluée à 80% par les avocats fiscalistes de uFund), les débours d'indemnisation devraient être limités et résulteront de l'issue des négociations confidentielles en cours avec l'agent d'assurance Vander Haeghen & Co. Sur ces bases, le risque d'instabilité financière et de faillite

éventuelle de uFund est considéré comme élevé en cas de défaite judiciaire sur le niveau de commissionnement (risque évalué à 20% par les avocats fiscalistes de uFund). Le Groupe Umedia met cependant tout en œuvre pour s'assurer que l'exécution de ces engagements n'entrave pas sa capacité à poursuivre ses activités.

- Dans les Facteurs de risques liés au Tax Shelter au point A.1. « Risque liés à l'Investissement », p. 19, le premier paragraphe est remplacé par: "*Evaluation du risque: Elevé*" et le troisième paragraphe est remplacé par ce qui suit: "*Il existe à cet égard un risque de non-paiement de celle-ci qui ne pourrait se matérialiser qu'en cas de faillite de l'Offreur et peut dès lors être considéré comme élevé étant donné le risque élevé d'instabilité financière et de faillite éventuelle de uFund tel que décrit au point B.1 ci-après*".

Annexe 1

Etats financiers de la SA uFund pour l'année 2019

40	28/09/2020	BE 0864.795.481	47	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20570.00224	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **UFUND**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Louise

N°: 235

Boîte:

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0864.795.481

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

25-07-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

04-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.4, C 6.3.6, C 6.4.2, C 6.4.3, C 6.5.2, C 6.7.2, C 6.8, C 6.12, C 6.17, C 6.18.2, C 9, C 11, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0864.795.481		C 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

POLITOWSKI Adrian

Rue du Page 69
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 15-12-2015

Fin de mandat: 10-04-2020

Administrateur

DUSAUSOY AURELIE

Rue Camille Lemonnier 50
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 01-07-2019

Fin de mandat: 10-04-2020

Administrateur

NADRICATS SRL

BE 0477.571.481
Avenue Louise 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 15-12-2015

Fin de mandat: 10-04-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

KHAMLICHI NADIA

Avenue du Haut Pont 13
1050 Ixelles
BELGIQUE

KAYA & CO SRL

BE 0887.475.170
Avenue Wellington 31
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 28-06-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

BURDEK JEREMY

Avenue Wellington 31
1180 Uccle
BELGIQUE

AND FINANCE FOR ALL SRL

BE 0734.906.543

N°	BE 0864.795.481		C 2.1
----	-----------------	--	-------

Rue du Happart 11
1400 Nivelles
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 22-06-2026

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

JACOBS LAURENT

Rue du Happart 11
1400 Nivelles
BELGIQUE

10/9 FILMS SRL

BE 0679.991.675

Rue Saint-Bernard 121
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 22-06-2026

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

SIRODOT BASTIEN

Rue Saint-Bernard 121
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

RISK RETURN SRL

BE 0639.944.434

Rue de la Carrière 16
1440 Braine-le-Château
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 22-06-2026

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

NOUVELLON EDOUARD

Rue de la Carrière 16
1440 Braine-le-Château
BELGIQUE

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00009)

BE 0429.501.944

Woluwedal 18
1932 Sint-Stevens-Woluwe
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2018

Fin de mandat: 28-06-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

FOCANT MICHAEL (A02281)

RUE VISE VOIE 81
4000 Liège
BELGIQUE

N°	BE 0864.795.481		C 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>15.055.331</u>	<u>17.220.917</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	5.023.976	7.190.279
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	728	9
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	728	9
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	10.030.628	10.030.628
Entreprises liées	6.15	280/1	10.030.628	10.030.628
Participations		280	10.030.628	10.030.628
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>22.256.446</u>	<u>27.439.462</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.418.175	16.553.384
Créances commerciales		40	255.867	158.159
Autres créances		41	11.162.308	16.395.225
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	10.756.195	10.847.340
Comptes de régularisation	6.6	490/1	82.077	38.738
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	37.311.778	44.660.379

N°	BE 0864.795.481	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6.7.1	10/15	6.128.964	8.009.377
Capital souscrit		10	61.500	61.500
Capital non appelé		100	61.500	61.500
Primes d'émission		101		
Plus-values de réévaluation		11		
Réserves		12		
Réserve légale		13	1.246.650	1.246.650
Réserves indisponibles		130	6.150	6.150
Pour actions propres		131		
Autres		1310		
Réserves immunisées		1311		
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		133	1.240.500	1.240.500
	(+)/(-)	14	4.820.814	6.701.227
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	449.443	
Provisions pour risques et charges		160/5	449.443	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	449.443	
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	30.733.371	36.651.002
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	30.586.676	36.246.333
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	4.374.175	4.360.610
Etablissements de crédit		430/8	4.374.175	4.360.610
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.512.289	10.042.140
Fournisseurs		440/4	3.512.289	10.042.140
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	885.770	870.067
Impôts		450/3	461.457	456.515
Rémunérations et charges sociales		454/9	424.313	413.552
Autres dettes		47/48	21.814.442	20.973.516
Comptes de régularisation	6.9	492/3	146.695	404.669
TOTAL DU PASSIF		10/49	37.311.778	44.660.379

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	8.185.656	9.014.727
Chiffre d'affaires	6.10	70	8.089.816	8.755.855
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	95.840	258.872
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	9.705.642	7.648.439
Approvisionnements et marchandises		60	695.174	694.903
Achats		600/8	695.174	694.903
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	3.148.385	2.993.320
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.231.219	1.092.167
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.156.742	2.340.974
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	449.443	
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	24.679	527.076
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.519.986	1.366.288
Produits financiers		75/76B	1.602	28.548
Produits financiers récurrents		75	1.602	28.548
Produits des immobilisations financières		750	1.519	
Produits des actifs circulants		751		28.548
Autres produits financiers	6.11	752/9	83	0
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	345.579	90.293
Charges financières récurrentes	6.11	65	345.579	90.293
Charges des dettes		650	73.878	77.190
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	252.089	
Autres charges financières		652/9	19.612	13.103
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-1.863.963	1.304.543
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	16.450	432.122
Impôts		670/3	16.450	432.122
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-1.880.414	872.420
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-1.880.414	872.420

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	4.820.814	6.701.227
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.880.414	872.420
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	6.701.227	5.828.807
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	4.820.814	6.701.227
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0864.795.481	C 6.2.3
----	-----------------	---------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXX	54.683.676
8022	1.990.151	
8032		
8042		
8052	56.673.827	
8122P	XXXXXXXXXXX	47.493.396
8072	4.156.455	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	51.649.851	
211	5.023.976	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	147.006
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.006	
Cessions et désaffectations	8173	42.545	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	105.467	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	146.997
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	287	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	42.545	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	104.739	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	728	

N°	BE 0864.795.481	C 6.3.5
----	-----------------	---------

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	9.792

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165		
------	--	--

Cessions et désaffectations

8175	5.396	
------	-------	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8185		
--------------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195	4.395	
------	-------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8255P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8215		
------	--	--

Acquises de tiers

8225		
------	--	--

Annulées

8235		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8245		
--------------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8255		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P	XXXXXXXXXXXX	9.792
-------	--------------	-------

Mutations de l'exercice

Actés

8275		
------	--	--

Repris

8285		
------	--	--

Acquis de tiers

8295		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305	5.396	
------	-------	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8315		
--------------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325	4.395	
------	-------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

26		
----	--	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	10.091.884
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	10.091.884	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	61.256
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	61.256	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>10.030.628</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

N°	BE 0864.795.481	C 6.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
URAISE 6 BE 0873.761.746 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	97	97		31-12-2019	EUR	9.184	100
URAISE 4 BE 0831.130.939 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	99	99		31-12-2019	EUR	-33.792	21
URAISE 5 BE 0534.979.150 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	99	99		31-12-2019	EUR	-298.847	-30.727
UFUND REWARD PLAN BE 0651.974.315 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	Parts sociales	99	99		31-12-2019	EUR	18.207	-5.296
UMEDIA PRODUCTION BE 0824.418.143 Société anonyme Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE					31-12-2019	EUR	2.503.197	-666.508

N°	BE 0864.795.481							C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

	PARTS SOCIALES	99	99					
UMEDIA PRODUCTION SERVICES BE 0867.459.716 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE					31-12-2019	EUR	127.188	-553.380
	PARTS SOCIALES	816.510	98					

N°	BE 0864.795.481	C 6.6
----	-----------------	-------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

490 - CHARGES A REPORTER

491 - PRODUITS ACQUIS

Exercice
36.221
45.856

N°	BE 0864.795.481	C 6.7.1
----	-----------------	---------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	61.500
100	61.500	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans désignation de valeur nominale

Codes	Montants	Nombre d'actions
	61.500	5.400
8702	XXXXXXXXXX	5.400
8703	XXXXXXXXXX	

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

N°	BE 0864.795.481	C 6.9
----	-----------------	-------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes reçus sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	459.593
450	1.864
9076	
9077	424.313

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important
492000 - CHARGES A IMPUTER

Exercice
146.695

N°	BE 0864.795.481	C 6.10
----	-----------------	--------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		225.000
9086	8	10
9087	9,8	10,5
9088	16.245	17.605
620	835.526	606.528
621	210.776	151.628
622		
623	184.916	334.011
624		
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	449.443	
9116		
640	1.736	
641/8	22.943	527.076
9096		
9097		
9098		
617		

N°	BE 0864.795.481	C 6.11
----	-----------------	--------

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

INTERETS CREDITEURS

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	1.519	28.548
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501	
Intérêts portés à l'actif	6503	
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	6510	252.089
Reprises	6511	
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	
Provisions à caractère financier		
Dotations	6560	
Utilisations et reprises	6561	
Ventilation des autres charges financières		
Frais divers	93.490	90.293

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	7.264
9135	5.401
9136	
9137	1.864
9138	9.186
9139	9.186
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Codes	Exercice
9141	1.824.805
9142	1.824.805
9144	

Latences passives

Ventilation des latences passives

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	354.742	371.462
9146	140.273	247.662
9147	342.402	354.268
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	200.000
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1	10.030.628	10.030.628
280	10.030.628	10.030.628
9271		
9281		
9291	225.511	3.666.488
9301		
9311	225.511	3.666.488
9321		
9331		
9341		
9351	20.108.185	12.244.984
9361		
9371	20.108.185	12.244.984
9381	2.449.443	2.729.659
9391		
9401		
9421	1.519	
9431		28.548
9441		
9461	12.391	
9471		
9481		
9491		
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

N°	BE 0864.795.481	C 6.15
----	-----------------	--------

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.200
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0864.795.481	C 6.18.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, §2 et §3 du Code des sociétés
UFUND SA est elle-même la filiale d'une société mère belge qui établit, fait contrôler et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé, dans laquelle elle et toutes ses filiales sont reprises.

Lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2020, les actionnaires de UFUND SA ont marqué leur accord sur cette exemption à une majorité qualifiée pour l'exercice se clôturant le 31.12.2019 et au 31.12.2020.

Les comptes consolidés de la société mère sont publiés en Belgique dans la langue dans laquelle les comptes annuels de UFUND sont établis.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

NEW AIR SRL
BE 0719.605.089
Avenue Louise 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

NEW AIR SRL
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
BE 0719.605.089
AVENUE LOUISE 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

Règles d'évaluation

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

NEANT

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

NEANT

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

NEANT

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement				
+ 2. Immobilisations incorporelles	L	NR	33.00 - 33.00	33.00 - 33.00
	A	NR	20.00 - 69.00	20.00 - 69.00
+ 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	33.00 - 33.00	33.00 - 33.00
+ 7. Autres immobilisations corp.				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

NEANT

2. En cours de fabrication - produits finis :

NEANT

3. Marchandises :

N°	BE 0864.795.481		C 6.19
----	-----------------	--	--------

NEANT

4. Immeubles destinés à la vente :

NEANT

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Taux du jour de la facture, et r,valu, ... la date de cl"ture au taux de cl"ture

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Les ,cartes de conversion positifs sont diff,r,s au bilan, jusqu'au paiement, et les ,cartes de conversion n,gatifs sont pris en r,sultat.

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0864.795.481	C 6.20
----	-----------------	--------

Autres informations à communiquer dans l'annexe

Le Covid-19 est considéré comme un événement post-clôture ne nécessitant pas d'ajustement conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

En raison de la crise sanitaire, la majorité des productions ont été temporairement mises à l'arrêt. Certaines productions audiovisuelles en cours de finalisation (i.e. au stade de la post-production) se sont cependant poursuivies. En conséquence, la Cellule Tax Shelter a communiqué en date du 13 mars 2020 que les délais afin d'effectuer les dépenses étaient prolongés de 12 mois.

Les projets en cours au sein du consortium Umedia n'ont pas été mis en péril par cette situation d'arrêt temporaire et reprennent progressivement suite à la levée du confinement. Les investissements Tax Shelter réalisés dans ces mêmes projets ne sont également pas impactés grâce à l'extension des délais susmentionnée.

D'autre part, les activités de levée de fonds ne sont pas suspendues et continuent d'être assurés à distance par notre équipe commerciale. Cependant, la capacité d'investissement en matière de Tax Shelter est directement liée aux résultats annuels des Investisseurs. Si la crise sanitaire actuelle impacte la situation financière de nos clients et que ces derniers présentent en conséquence un résultat net en 2020 inférieur à celui des années antérieures, il y aura mécaniquement, des conséquences sur la levée de fonds.

Afin de se prémunir au maximum de tout impact négatif sur la levée de fonds en 2020, le Consortium Umedia a structuré un plan d'actions interne, faisant notamment usage de toutes les mesures de soutien mises en place par le gouvernement. Parmi ces mesures, le consortium Umedia a notamment fait usage du chômage économique temporaire pour cas de force majeure.

Dans ce contexte, nous estimons que l'application des règles comptables de continuité reste adéquate.

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 4 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 3.6 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous présenter le bilan et compte de résultats pour l'exercice comptable qui se clôture au 31 décembre 2019.

1) Evolution de l'activité

Durant l'exercice, les levées de fonds Tax Shelter se sont élevées à 34,3 millions d'EUR, contre 38 millions d'EUR en 2018. Cette baisse, selon les informations publiques disponibles, s'est faite majoritairement au profit des intermédiaires Tax Shelter adossés à des banques. Le marché global du Tax Shelter est resté relativement stable, autour de 180 millions d'EUR, et la Société a tout de même maintenu sa position de leader.

La Société clôture ses comptes au 31 décembre 2019. Durant l'exercice 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8.089.816 EUR. Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à -1.880.414 EUR et le total du bilan s'élève à 37.311.778 EUR. Les capitaux propres de la Société totalisent 6.128.964 EUR.

La perte de l'exercice est principalement expliquée comme suit.

La Société détenait une participation dans la société de production Nexus Factory qui a fait aveu de faillite le 3 Octobre 2019. La Société a dès lors provisionné un montant de 449.443 EUR et a procédé à une réduction de valeur sur le compte courant qu'elle détenait dans cette société pour 252.089 EUR. La faillite de Nexus Factory s'explique par la perte de confiance de ses partenaires après la problématique dans le film « 7 nains et moi » et la faillite de deux partenaires producteurs dont Nexus préfinançait une partie des dépenses.

L'importante charge d'amortissement faisant suite à la mise en exploitation de nombreux projets produits par la Société lors des récents exercices entraîne une charge de 4,2 MEUR, particulièrement importante cette année.

Pour les raisons invoquées ci-avant, il convient d'analyser l'EBITDA afin de mieux appréhender la performance de la Société. Celui-ci se monte à 2.636.756 EUR au cours de l'exercice, par rapport à 3.707.262 lors de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la moindre levée de fonds et par la provision constituée.

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

2) Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

En raison de la crise sanitaire, la majorité des productions ont été temporairement mises à l'arrêt. Certaines productions audiovisuelles en cours de finalisation (i.e. au stade de la post-production) se sont cependant poursuivies. En conséquence, la Cellule Tax Shelter a communiqué en date du 13 mars 2020 que les délais afin d'effectuer les dépenses étaient prolongés de 12 mois.

Les projets en cours au sein du Consortium Umedia n'ont pas été mis en péril par cette situation d'arrêt temporaire grâce à la qualité de nos partenaires de co-production et reprennent progressivement suite à la levée du confinement. Les investissements Tax Shelter réalisés dans ces mêmes projets ne sont également pas impactés grâce à l'extension des délais susmentionnée. Par ailleurs, ces fonds levés sont investis principalement dans des projets produits par certains des groupes audiovisuels internationaux les plus importants (UGC, Gaumont, Netflix, Mediawan, Federation Entertainment,...) en ligne avec notre politique visant à minimiser les risques des investissements.

D'autre part, les activités de levée de fonds ne sont pas suspendues et continuent d'être assurés à distance par notre équipe commerciale. Cependant, la capacité d'investissement en matière de Tax Shelter est directement liée aux résultats annuels des Investisseurs. Si la crise sanitaire actuelle impacte la situation financière de nos clients et que ces derniers présentent en conséquence un résultat net en 2020 inférieur à celui des années antérieures, il y aura mécaniquement des conséquences sur la levée de fonds.

Afin de se prémunir au maximum de tout impact négatif sur la levée de fonds en 2020, le consortium Umedia a structuré un plan d'actions interne, faisant notamment usage de toutes les mesures de soutien mises en place par le gouvernement. Parmi ces mesures, le consortium Umedia a notamment fait usage du chômage pour cas de force majeure et mis en place un gel de toute dépense non essentielle.

Il est important de noter que les levées de fonds depuis le mois de mars sont en ligne, voire légèrement supérieure aux prévisions revues suite à la crise sanitaire. Le mois de juin en particulier a été très satisfaisant, ce qui est de nature rassurante quant aux perspectives du reste de l'année 2020.

A la lumière de ces éléments, il est important de noter que nos partenaires bancaires ont renouvelé leur confiance au Consortium Umedia, permettant une gestion sereine de la trésorerie des différentes entités du Consortium.

3) Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

3.1. 7 Nains et Moi

Un litige est en cours suite au refus par le SPF Finances de valider l'entièreté des dépenses réalisées sur la production « 7 Nains et Moi », produite par Nexus Factory et dont les fonds Tax Shelter ayant financé ce projet ont été levés par uRaise5 SRL (filiale de la Société). Un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, statuant en référé, a rejeté tous les motifs invoqués à titre principal par l'Etat belge et la

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

Communauté française pour refuser d'émettre les attestations requises sur cette production. Sur la base de cet arrêt, la Société est confiante quant à l'issue positive du jugement au fond, dont l'audience en première instance s'est tenue le 25 juin 2020, et dont le jugement est attendu dans le courant du quatrième trimestre 2020.

3.2. Litige avec l'assureur Vander Haeghen & C°

Au vu de l'importance de cet évènement, l'Organe de gestion a souhaité présenter ci-dessous les points essentiels permettant de comprendre la manière dont ce litige est appréhendé par la Société.

3.2.1. Cadre général du litige

Comme tous les acteurs du marché, la Société est soumise à des contrôles détaillés et systématiques de la part du SPF Finances sur tous les projets qu'elle finance afin de valider les dépenses effectuées au regard de la loi Tax Shelter. Certaines dépenses sont donc susceptibles d'être rejetées par l'administration fiscale, entraînant dès lors un risque de refus de délivrer l'attestation fiscale à certains investisseurs. Ceci pourrait avoir un impact commercial et financier sur la Société. Afin de diminuer ce risque, le consortium Umedia a, depuis janvier 2015, souscrit à une assurance couvrant ce risque auprès de l'assureur Vander Haegen & C°. Elle s'applique pour toutes les conventions-cadre signées dès le 1^{er} janvier 2015.

L'assureur Vander Haegen & C° a estimé qu'il ne pourrait pas poursuivre sa collaboration avec Umedia à compter du 12 décembre 2019, et a résilié de manière unilatérale le contrat entre parties, en invoquant un prétendu (selon la Société) engagement précontractuel de recourir au ruling. Cependant, l'obtention d'un ruling dans le chef du preneur d'assurance ne fait nullement partie des obligations reprises dans le contrat souscrit. Selon la Société, tant l'exigence de la preuve d'un manquement grave que le respect d'un délai de 10 jours de préavis n'ont donc, selon la Société, pas été respectés par l'assureur.

Dès lors, de l'avis de la Société, aucun manquement grave n'est intervenu, et la clause de résiliation invoquée ne peut être effective.

Par ailleurs, l'assureur a également refusé de couvrir les sinistres déclarés pour des dossiers financés en 2015 au motif que uRaise6 aurait décidé de ne pas recourir au ruling et invoque également que certains motifs des refus étaient prévisibles. uRaise6 conteste fermement cette position dans la mesure où uRaise6 a explicitement mentionné dans son prospectus de 2015 qu'elle n'avait pas recours au ruling et que l'assureur s'est par ailleurs contractuellement engagé à couvrir le risque de non obtention ou d'obtention partielle de l'avantage fiscal en cas de divergences d'interprétation qui auraient pour effet d'exclure certaines dépenses de production.

Le litige porte donc sur deux questions:

- (i) la date de la résiliation effective du contrat d'assurance en fonction de l'application ou non d'un délai de 10 jours de préavis ; et
- (ii) l'indemnisation des investisseurs pour le passé suite aux différents rejets de dépenses.

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

3.2.2. Procédures initiées et ordonnances déjà rendues

Concernant la question de la date de résiliation effective le 16 décembre 2019, le Président du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a, condamné l'assureur Vander Haeghen & C° à respecter son obligation en vertu de laquelle l'assureur doit accorder un délai de 10 jours à la Société avant que la résiliation unilatérale de la police ne soit effective.

Le 10 janvier 2020, l'assureur Vander Haeghen & C° a introduit une tierce opposition à l'encontre de cette ordonnance. A cet égard, le 2 avril 2020, le Tribunal, statuant en référé, a rendu une décision favorable au consortium Umedia confirmant la première ordonnance du 16 décembre 2019. Vander Haeghen & C° a cependant encore fait appel de cette dernière ordonnance en date du 23 juin 2020.

Concernant l'indemnisation des investisseurs ayant subi un sinistre, en l'occurrence le traitement du fond du litige, une procédure a été initiée le 23 janvier 2020 devant le Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles et une première audience a été fixée le 13 octobre 2020.

3.2.4. Risques relatifs à la question de l'indemnisation des investisseurs

➤ *Projets financés en 2015 via uRaise6*

Avant 2016, la levée de fonds Tax Shelter a été réalisée directement par des sociétés de production ad hoc, filiales de la Société. En 2015, la société de production concernée était l'entité uRaise6 SRL. La Société était cependant déjà partie prenante aux conventions-cadre au titre d'intermédiaire éligible.

En 2015, uRaise6 a levé 42,4 MEUR. L'ensemble de ces fonds ont fait l'objet d'une décision définitive de la Cellule. Le montant total des Investissements Tax Shelter ayant été rejeté par la Cellule pour les dossiers financés en 2015 est de 4 MEUR. Ce montant n'est toutefois pas figé à cette date en raison des procédures judiciaires en cours sur l'ensemble de ces décisions de rejets.

En cas de non intervention définitive de l'assurance Tax Shelter, le consortium Umedia a contracté une assurance RC Professionnelle pour l'ensemble des entités légales qui le compose, en ce compris uRaise6, qui pourrait couvrir sa responsabilité éventuelle dans le cadre de l'introduction des dossiers auprès de l'administration. Bien entendu, le consortium Umedia fera tout ce qui est possible pour que les attestations fiscales soient finalement obtenues et que les investisseurs concernés ne perdent aucune partie de leur avantage fiscal.

Bien que le cadre contractuel en place prévoit une couverture d'assurance souscrite auprès de l'assureur Vander Haeghen & C°, et devant indemniser les dommages subis par les investisseurs, deux investisseurs ont malgré tout intenté un recours en direct auprès de uRaise6 et la Société au cours de l'année 2020. Une indemnisation éventuelle, en tout ou en partie, par uRaise6 des Investisseurs lésés ne pourrait être envisagée que si les recours à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, les recours auprès de l'assureur Vander Haeghen & C°, et les recours éventuels à la RC Professionnelle ne sont pas couronnés de succès, ce que uRaise6 ne pourrait faire que dans la mesure de ses moyens financiers propres.

Au vu de l'imprévisibilité des développements de ces dossiers, et conformément aux explications ci-dessus, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de l'exercice.

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

➤ *Projets financés en 2016 via uFund*

En 2016, Umedia Production a bénéficié de 34,9 MEUR de fonds Tax Shelter levés par l'intermédiaire de la Société. Les contrôles de la Cellule Tax Shelter sont en cours. A l'instar de uRaise6 qui a constaté plusieurs refus partiels d'attestations Tax Shelter par rapport aux dossiers 2015 (cf. point précédent), la Société s'attend également à la délivrance d'attestations Tax Shelter partielles sur les dossiers 2016 (et suivants). Il n'est bien entendu pas possible à ce jour d'estimer raisonnablement le niveau potentiel de ces refus éventuels,

Etant donné la situation conflictuelle avec l'assureur, les risques d'une non-indemnisation définitive sont identiques à ceux exposés ci-dessus pour les projets financés en 2015 par uRaise6. De manière similaire à ce qui est exposé ci-dessus, aucune provision n'a été constituée à ce titre dans les comptes de l'exercice.

3.3. Rejet partiel de la commission d'intermédiation

Les décisions de la Cellule ne valent que pour chaque œuvre audiovisuelle spécifique. Néanmoins, cette dernière a procédé à certains rejets pour des motifs identiques ou à tout le moins similaires, liés à la nature de certaines dépenses, dont le niveau de commissionnement de la Société, jugé excessif par la Cellule pour la première fois fin 2018. A cet égard, la Société a introduit une procédure auprès du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles et l'audience sur le fonds était initialement fixée au 20 mars 2020, ensuite reportée en septembre et octobre 2020 suite au confinement lié à la crise sanitaire Covid-19. Tenant compte de l'arrêt en annulation du Conseil d'Etat du 22 février 2019 (ayant jugé illégales certaines positions de l'administration fiscale mentionnées dans les 'FAQ' en la matière) ainsi que des autres arguments juridiques invoqués, la Société n'a pas remis en cause, sa politique de commissionnement, qui est restée inchangée depuis 2015.

Depuis le 20 décembre 2019, la Société et le Consortium ont contracté une police d'assurance Tax Shelter visant assurer l'avantage fiscal de ses investisseurs avec Circles Group, qui bénéficie d'une longue expérience sur ce marché. La Société se réjouit du partenariat ainsi mis en place avec Circles Group, démontrant en effet la capacité de la Société et du Consortium à continuer à attirer la confiance nécessaire auprès de partenaires institutionnels de premier ordre. Au regard des récentes positions de la Cellule, Circles Group a précisé dans son accord de coopération qu'il n'interviendrait pas pour les rejets liés au niveau de commissionnement de la Société. La Société estime disposer d'arguments permettant de justifier sa politique de commissionnement inchangée depuis 2015. En cas de rejet partiel par la Cellule sur la base du niveau de commissionnement de la Société et de non-couverture par Circles Group sur ce point spécifique, la Société s'engage à indemniser les Investisseurs Eligibles sur fonds propres de la perte totale ou partielle de l'avantage fiscal. L'impact global de ce rejet de la commission est évalué à +/- 400 KEUR et ne se matérialiserait au plus tôt qu'en 2024 lors de l'émission des décisions de la Cellule relatives aux investissements réalisés entre le 20 décembre 2019 et octobre 2020. Aucune provision à ce titre n'a été enregistrée dans les comptes de l'exercice. Cette position sera revue à la lumière des ordonnances rendues dans les dossiers jugés fin 2020.

6 a 

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

4) Recherche et développement

La Société ne participe à aucune activité ou programme de recherche et développement.

5) Application des règles comptables de continuité

La Société ne se situe pas dans les conditions décrites à l'article 3.6. 6° du Code des Sociétés et des Associations.

6) Instruments financiers

La Société n'utilise aucun instrument financier dont l'évaluation pourrait avoir un impact sur son actif, son passif, sa situation financière et ses pertes ou profits.

7) Succursales

La Société n'a pas de succursales.

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

8) Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :


Résultat de l'exercice :	-1.880.413,67 EUR
<u>Résultat reporté de l'exercice précédent :</u>	<u>6.701.227,25 EUR</u>
Résultat à affecter :	4.820.813,58 EUR

Nous proposons de reporter ce résultat de 4.820.813,58 EUR à l'exercice suivant.

Établi à Bruxelles, le 21 août 2020,



And Finance For All SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Laurent Jacobs,
Représentant Permanent



10/9 Films SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Bastien Sirodot,
Représentant Permanent

Kaya&Co SRL
Administrateur
Représenté par Jeremy Burdek,
Représentant Permanent

Risk Return SRL
Administrateur
Représenté par Edouard Nouvellon,
Représentant Permanent



UFUND SA

Rapport du Commissaire à l'Assemblée générale des
Actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2019

Le 4 septembre 2020



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE UFUND SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de uFund SA (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 14 juin 2018, conformément à la proposition du Conseil d'administration. Notre mandat de Commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 37.311.777,86 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 1.880.413,67.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et pas encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Evénement postérieur à la date de clôture de l'exercice

En ce qui concerne la pandémie du COVID-19, nous attirons l'attention sur le point 2 ("Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société") du rapport de gestion et sur l'annexe C 6.20 ("Autres informations à communiquer dans l'annexe") des comptes annuels. Les Administrateurs y exposent les conséquences de la pandémie sur les activités de la Société. Les Administrateurs considèrent que ces conséquences ne remettent pas en cause la continuité de la Société. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations (à partir du 1 janvier 2020), du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019) et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations (à partir du 1 janvier 2020) et du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019), ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations (à partir du 1 janvier 2020) et du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019).

Liège, le 4 septembre 2020

Le Commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par



Michaël Focant
Réviseur d'Entreprises

N°	BE 0864.795.481	C 10
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

218

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	9,8	4	5,8
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	9,8	4	5,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	16.245	6.578	9.667
Temps partiel	1012			
Total	1013	16.245	6.578	9.667
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.231.219	447.867	783.351
Temps partiel	1022			
Total	1023	1.231.219	447.867	783.351
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	16.826	6.668	10.158

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	10,5	4,5	6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	17.605	7.786	9.819
Frais de personnel	1023	1.092.167	435.746	656.421
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	14.398	6.329	8.068

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8		8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8		8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4		4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	4		4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	4		4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8		8
Ouvriers	132			
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210	2		2
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4		4
310	4		4
311			
312			
313			
340			
341			
342	2		2
343	2		2
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Annexe 2

Etats financiers de la SA Umedia Production pour l'année 2019

40	28/09/2020	BE 0824.418.143	43	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20570.00244	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **UMEDIA PRODUCTION**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Louise

N°: 235

Boîte:

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0824.418.143

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

16-12-2019

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

04-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.4, C 6.3.5, C 6.3.6, C 6.4.2, C 6.4.3, C 6.5.2, C 6.6, C 6.7.2, C 6.8, C 6.17, C 6.18.2, C 9, C 11, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0824.418.143		C 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

POLITOWSKI Adrian

Rue du Page 69
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 23-03-2010

Fin de mandat: 10-04-2020

Administrateur

NADRICATS SRL

BE 0477.571.481
Avenue Louise 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 23-03-2010

Fin de mandat: 10-04-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

KHAMLICH NADIA

Avenue du Haut Pont 13
1050 Ixelles
BELGIQUE

AND FINANCE FOR ALL SRL

BE 0734.906.543
Rue du Happart 11
1400 Nivelles
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 22-06-2026

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

JACOBS LAURENT

Rue du Happart 11
1400 Nivelles
BELGIQUE

10/9 FILMS SRL

BE 0679.991.675
Rue Saint-Bernard 121
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 22-06-2026

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

N°	BE 0824.418.143		C 2.1
----	-----------------	--	-------

SIRODOT BASTIEN

Rue Saint-Bernard 121
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

KAYA & CO SRL

BE 0887.475.170
Avenue Wellington 31
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 28-06-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

BURDEK JEREMY

Avenue Wellington 31
1180 Uccle
BELGIQUE

RISK RETURN SRL

BE 0639.944.434
Rue de la Carrière 16
1440 Braine-le-Château
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2020

Fin de mandat: 22-06-2026

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

NOUVELLON Edouard

Rue de la Carrière 16
1440 Braine-le-Château
BELGIQUE

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00009)

BE 0429.501.944
Woluwedal 18
1932 Sint-Stevens-Woluwe
BELGIQUE

Début de mandat: 08-10-2015

Fin de mandat: 28-06-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

FOCANT MICHAEL (A02281)

RUE VISE VOIE 81
4000 Liège
BELGIQUE

N°	BE 0824.418.143		C 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.106.203	3.106.662
Immobilisations incorporelles	6.2	21	71.999	72.099
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	52	412
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	52	412
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	3.034.151	3.034.151
Entreprises liées	6.15	280/1	3.034.151	3.034.151
Participations		280	3.034.151	3.034.151
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	47.777.599	58.875.268
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	6.990.612	4.405.404
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	6.990.612	4.405.404
Créances à un an au plus		40/41	38.127.368	49.429.306
Créances commerciales		40	23.687.741	36.087.978
Autres créances		41	14.439.627	13.341.327
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.656.078	5.040.559
Comptes de régularisation	6.6	490/1	3.541	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	50.883.802	61.981.931

N°	BE 0824.418.143	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6.7.1	10/15	2.503.197	3.169.705
Capital souscrit		10	61.500	6.200
Capital non appelé		100	73.900	18.600
Primes d'émission		101	12.400	12.400
Plus-values de réévaluation		11		
Réserves		12		
Réserve légale		13	1.860	1.860
Réserves indisponibles		130	1.860	1.860
Pour actions propres		131		
Autres		1310		
Réserves immunisées		1311		
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		133		
Subsides en capital		14	2.439.837	3.161.645
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		19		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.8	163		
Impôts différés		164/5		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.9	17/49	48.380.605	58.812.226
Dettes financières		17	941.881	1.334.775
Emprunts subordonnés		170/4	941.881	1.334.775
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173	941.881	1.334.775
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes reçus sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.9	178/9	19.411.791	26.152.633
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	392.894	386.577
Dettes financières		43	747	
Etablissements de crédit		430/8	747	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	18.504.494	21.807.400
Fournisseurs		440/4	18.504.494	21.807.400
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	135.049	206.255
Impôts		450/3	23.554	154.220
Rémunérations et charges sociales		454/9	111.495	52.036
Autres dettes		47/48	378.607	3.752.400
Comptes de régularisation	6.9	492/3	28.026.933	31.324.818
TOTAL DU PASSIF		10/49	50.883.802	61.981.931

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	52.682.101	78.064.218
Chiffre d'affaires	6.10	70	50.002.564	77.519.151
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	2.585.208	-2.509.357
Production immobilisée		72		3.044.019
Autres produits d'exploitation	6.10	74	94.329	10.404
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	52.988.288	78.680.878
Approvisionnements et marchandises		60	50.113.036	76.621.731
Achats		600/8	50.113.036	76.621.731
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.704.427	1.498.321
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	527.597	547.455
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	360	360
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-1.233.366	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.876.134	13.010
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	100	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-306.187	-616.660
Produits financiers		75/76B	152.891	658.211
Produits financiers récurrents		75	152.891	654.349
Produits des immobilisations financières		750	5.797	599.188
Produits des actifs circulants		751	145.000	
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.094	55.161
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		3.862
Charges financières		65/66B	489.920	573.146
Charges financières récurrentes	6.11	65	489.920	63.146
Charges des dettes		650	32.629	58.100
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	442.635	2.363
Autres charges financières		652/9	14.656	2.683
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		510.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-643.216	-531.595
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	23.292	-51.653
Impôts		670/3	23.292	265
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		51.918
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-666.508	-479.942
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-666.508	-479.942

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	2.495.137	3.161.645
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-666.508	-479.942
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	3.161.645	3.641.587
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2	55.300	
au capital et aux primes d'émission		691	55.300	
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	2.439.837	3.161.645
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXX	889.884
8022		
8032	250.721	
8042		
8052	639.164	
8122P	XXXXXXXXXXX	817.785
8072		
8082		
8092		
8102	250.621	
8112		
8122	567.164	
211	71.999	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	1.080

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163		
------	--	--

Cessions et désaffectations

8173		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8183	
---------	------	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8193	1.080	
------	-------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8253P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8213		
------	--	--

Acquises de tiers

8223		
------	--	--

Annulées

8233		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8243	
---------	------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8253		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P	XXXXXXXXXX	667
-------	------------	-----

Mutations de l'exercice

Actés

8273	360	
------	-----	--

Repris

8283		
------	--	--

Acquis de tiers

8293		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8313	
---------	------	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323	1.027	
------	-------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

24	52	
----	----	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	3.544.151
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.544.151	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	510.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	510.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	3.034.151	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

N°	BE 0824.418.143	C 6.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
UFILM PRODUCTION 1 BE 0837.509.381 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	nominatives	99	99		31-12-2019	EUR	70.651	12.870
NEXUS FACTORY (EN FAILLITE) BE 0876.457.653 Société coopérative à responsabilité limitée RUE MARGUERITE BERVOETS 62 1190 Forest BELGIQUE	nominatives	2.923	51		31-12-2018	EUR	-334.234	74.440
BE-FILMS BE 0553.636.210 Société anonyme AVENUE LOUISE 363 1050 Ixelles BELGIQUE	nominative	100	100		31-12-2019	EUR	99.085	213.729

N°	BE 0824.418.143	C 6.7.1
----	-----------------	---------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	18.600
100	73.900	

Modifications au cours de l'exercice

AUGMENTATION DE CAPITAL

Représentation du capital

Catégories d'actions

ACTIONS SANS VALEUR NOMINALES

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	55.300	100
	73.900	100
8702	XXXXXXXXXX	100
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

UFUND SA

UMEDIA SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101	12.400	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	
	12.276	0
	124	0

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	392.894
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	392.894
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	392.894

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	941.881
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	941.881
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	941.881

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

N°	BE 0824.418.143	C 6.9
----	-----------------	-------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes reçus sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	

Codes	Exercice
8922	1.334.775
8932	
8942	
8952	
8962	1.334.775
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	1.334.775

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	265
450	504
9076	
9077	111.495

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

493 - FILMS EN COURS	
493 - AUTRES PRODUITS A REPORTER	
492 - CHARGES A IMPUTER	

Exercice
27.999.551
538
26.844

N°	BE 0824.418.143	C 6.10
----	-----------------	--------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	22.114	2.706
9086	10	5
9087	10,5	9,9
9088	17.450	17.269
620	396.554	432.941
621	74.423	114.122
622		
623	56.620	392
624		
635		
9110		
9111		
9112	207.687	
9113	1.441.053	
9115		
9116		
640		7.114
641/8	1.876.134	5.896
9096	1	1
9097	0,6	0,7
9098	1.108	1.359
617	35.601	41.835

N°	BE 0824.418.143	C 6.11
----	-----------------	--------

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

AUTRES

FRAIS DE BANQUE

INTERETS SUR PRET

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510	442.635	2.363
6511		
653		
6560		
6561		
	2.243	616
	15.156	5.114
	30.386	57.417

N°	BE 0824.418.143	C 6.12
----	-----------------	--------

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		3.862
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	76B		3.862
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		3.862
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	100	510.000
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	100	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	100	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		510.000
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		510.000
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DEPENSES NON ADMISE HORS IMPOTS

Codes	Exercice
9134	239
9135	
9136	
9137	239
9138	23.053
9139	23.053
9140	
	44.509

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	550.081	641.976
9146	190.825	291.704
9147	94.020	80.778
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	2.760.000
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

N°	BE 0824.418.143	C 6.14
----	-----------------	--------

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

Lettre de patronnage de Umedia SA au profit de Umedia Production SA

Exercice
2.250.000

N°	BE 0824.418.143	C 6.15
----	-----------------	--------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1	3.034.151	3.034.151
280	3.034.151	3.034.151
9271		
9281		
9291	36.691.658	35.598.775
9301		
9311	36.691.658	35.598.775
9321		
9331		
9341		
9351	17.137.309	24.494.005
9361		
9371	17.137.309	24.494.005
9381		
9391	2.250.000	2.250.000
9401		
9421	5.797	598.491
9431	145.000	
9441	2.094	
9461	576	
9471	442.635	
9481		
9491		
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

N°	BE 0824.418.143	C 6.15
----	-----------------	--------

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	15.300
95061	4.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0824.418.143	C 6.18.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, §2 et §3 du Code des sociétés
Umedia Production SA est elle-même la filiale d'une société mère belge qui établit, fait contrôler et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé, dans laquelle elle et toutes ses filiales sont reprises.
Dans le PV d'assemblée générale ordinaire, les actionnaires de Umedia Production SA ont marqué leur accord sur cette exemption à une majorité qualifiée pour les exercices se clôturant le 31.12.2019 et le 31.12.2020.
Les comptes consolidés de la société mère sont publiés en Belgique dans la langue dans laquelle les comptes annuels de Umedia Production SA sont établis.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

NEW AIR SRL
BE 0719.605.089
AVENUE LOUISE 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

NEW AIR
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
BE 0719.605.089
AVENUE LOUISE 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

Règles d'évaluation

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

NEANT

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

Aucun résultat directement attribuable aux projets n'est reconnu durant la période de production des films. Les dépenses et revenus liés à la production sont comptabilisés à l'actif du bilan en tant que commandes en cours. Ils sont pris en compte lors de l'obtention de l'attestation copy zero. La marge est reconnue à cet instant.

Les frais préliminaires liés aux projets en cours de développement sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Ils incluent notamment l'acquisition de droits intellectuels, le développement de scénario ainsi que les coûts de personnel directement attribuables au développement de projets, et sont individualisés par projet. Ils sont pris en compte dès la constatation des premiers revenus associés aux projets. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement est supérieure aux revenus prévisionnels, une réduction de valeur est actée.

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

NEANT

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	D (dégressive)	G (réévaluée)		
	A (autres)			
+ 1. Frais d'établissement				
+ 2. Immobilisations incorporelles				
+ 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	33.00 - 33.00	33.00 - 33.00
+ 7. Autres immobilisations corp. *				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo,

N°	BE 0824.418.143		C 6.20
----	-----------------	--	--------

Autres informations à communiquer dans l'annexe

Le Covid-19 est considéré comme un événement post-clôture ne nécessitant pas d'ajustement conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

En raison de la crise sanitaire, la majorité des productions ont été temporairement mises à l'arrêt. Certaines productions audiovisuelles en cours de finalisation (i.e. au stade de la post-production) se sont cependant poursuivies. En conséquence, la Cellule Tax Shelter a communiqué en date du 13 mars 2020 que les délais afin d'effectuer les dépenses étaient prolongés de 12 mois.

Les projets en cours au sein du consortium Umedia n'ont pas été mis en péril par cette situation d'arrêt temporaire et reprennent progressivement suite à la levée du confinement. Les investissements Tax Shelter réalisés dans ces mêmes projets ne sont également pas impactés grâce à l'extension des délais susmentionnée.

Par ailleurs, la Société a eu recours à diverses mesures gouvernementales mises à disposition afin de gérer au mieux cette période de crise économique.

Dans ce contexte, nous estimons que l'application des règles comptables de continuité reste adéquate.

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418.143
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 3.6 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous présenter le bilan et compte de résultats pour l'exercice comptable qui se clôture au 31 décembre 2019.

1) Evolution de l'activité

La Société a poursuivi son activité de coproduction et de financement de films, grâce au Tax Shelter belge. Elle a investi plus de 31 millions d'euros dans 51 productions, dont « Do You Do You St Tropez », « Ovni(s) », « Find Me In Paris 3 », « Ducobu 3.0 », « Les Aventures du Jeune Voltaire », « Deep House » ou encore « Les Rivières Pourpres 2 ».

La Société détenait une participation dans la société de production Nexus Factory qui a fait aveu de faillite le 3 Octobre 2019. La Société a dès lors procédé à des réductions de valeur (sur créances commerciales et sur avances) envers Nexus Factory, totalisant 650.322 EUR sur l'exercice 2019, et a supporté une série de coûts supplémentaires liées à cette faillite pour approximativement 170.000 EUR. Pour rappel, une réduction de valeur totale de la valeur de la participation dans Nexus Factory (510.000 EUR) avait déjà été reconnue dans les comptes annuels de l'exercice précédent. La faillite de Nexus Factory s'explique par la perte de confiance de ses partenaires après la problématique dans le film « 7 nains et moi » et la faillite de deux partenaires producteurs dont Nexus préfinançait une partie des dépenses.

En juillet 2019, la Société a finalisé la cession de la branche d'activité « développement et production déléguée de projets audiovisuels anglo-saxons » à Happinvest SRL (dont la réalisation avait déjà pris effet au 1^{er} septembre 2018).

En novembre 2019, la Société a été transformée en société anonyme. A cet effet, une augmentation de capital de 55.300 EUR a été décidée par l'Assemblée Générale, afin de porter le capital souscrit de 18.600 EUR à 73.900 EUR, par incorporation, à due concurrence, des bénéfices reportés constatés à la clôture de l'exercice précédent, sans création de nouvelles parts sociales.

En vertu des règles d'évaluation, une revue des productions en cours au 31 décembre 2019 a été effectuée. Pour les films éventuels dont nous disposons à cette date des attestations de copie zéro, le résultat estimé a été provisionné sur l'exercice. A la date de clôture, 44 projets étaient en-cours et leur marge sera donc reconnue lors de l'exercice à venir.

La Société a clôturé ses comptes au 31 décembre 2019. Durant cet exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 50.002.564 EUR. Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à -666.508 EUR et le total du bilan s'élève à 50.883.802 EUR au 31 décembre 2019.

Le résultat négatif s'explique entièrement par les impacts négatifs résultant de la faillite de Nexus Factory décrits ci-dessus (tout comme lors de l'exercice précédent).

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418.143
(la « Société »)

2) Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

En raison de la crise sanitaire, la majorité des productions ont été temporairement mises à l'arrêt. Certaines productions audiovisuelles en cours de finalisation (i.e. au stade de la post-production) se sont cependant poursuivies. En conséquence, la Cellule Tax Shelter a communiqué en date du 13 mars 2020 que les délais afin d'effectuer les dépenses étaient prolongés de 12 mois.

Les projets en cours au sein du consortium Umedia n'ont pas été mis en péril par cette situation d'arrêt temporaire et reprennent progressivement suite à la levée du confinement. Les investissements Tax Shelter réalisés dans ces mêmes projets ne sont également pas impactés grâce à l'extension des délais susmentionnée.

Par ailleurs, ces fonds levés sont investis principalement dans des projets produits par certains des groupes audiovisuels internationaux les plus importants (UGC, Gaumont, Netflix, Mediawan, Federation Entertainment,...) en ligne avec notre politique visant à minimiser les risques des investissements.

Afin de se prémunir au maximum de tout impact négatif sur la levée de fonds en 2020, le consortium Umedia a structuré un plan d'actions interne, faisant notamment usage de toutes les mesures de soutien mises en place par le gouvernement. Parmi ces mesures, le consortium Umedia a notamment fait usage du chômage pour cas de force majeure et mis en place un gel de toute dépense non essentielle.

Il est important de noter que les levées de fonds depuis le mois de mars sont en ligne, voire légèrement supérieure aux prévisions revues suite à la crise sanitaire. Le mois de juin en particulier a été très satisfaisant, ce qui est de nature rassurante quant aux perspectives du reste de l'année 2020.

A la lumière de ces éléments, il est important de noter que nos partenaires bancaires ont renouvelé leur confiance au Consortium Umedia, permettant une gestion sereine de la trésorerie des différentes entités du Consortium.

3) Principaux risques et incertitudes auxquels la Société a été confrontée

Les risques sur le résultat de la Société résident principalement dans les éventuels retards qui peuvent être pris par les productions des films, ou dans le fait que certains films pourraient ne pas aboutir. La diversification du portefeuille de films de la Société permet de limiter ces risques. La Société a également mis en place des processus internes de contrôle permettant d'éviter de tels risques et a souscrit à une assurance couvrant ces risques.

En 2016, Umedia Production a bénéficié de 34,9 MEUR de fonds Tax Shelter levés par l'intermédiaire de la Société. Les contrôles de la Cellule Tax Shelter sont en cours. A l'instar de uRaise6 qui a constaté plusieurs refus partiels d'attestations Tax Shelter par rapport aux dossiers 2015 (cf. point précédent), la Société s'attend également à la délivrance d'attestations Tax Shelter partielles sur les dossiers 2016

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418.143
(la « Société »)

(et suivants). Il n'est bien entendu pas possible à ce jour d'estimer raisonnablement le niveau potentiel de ces refus éventuels,

Des refus partiels d'attestation Tax Shelter combinés à des décisions négatives par les juridictions saisies le cas échéant auraient pour conséquence que les investisseurs de 2016 n'obtiendraient définitivement pas leur attestation Tax Shelter et devraient rembourser à l'Etat l'avantage fiscal préalablement obtenu, éventuellement majoré d'intérêts de retard. Ces mêmes investisseurs bénéficient toutefois en principe de tous les mécanismes de protection présentés dans le prospectus d'application à la date d'investissement, notamment l'assurance Tax Shelter conclue auprès de l'assureur Vander Haeghen & C°. Les sinistres éventuels seront donc déclarés auprès de l'assureur en accord avec la police qui a été souscrite à cet effet.

Il est nécessaire de préciser, l'assureur Vander Haegen & C° a cependant refusé de couvrir les sinistres relatifs aux projets 2015 (déclarés par uRaise6, société sœur de la Société, en charge des productions de 2015) au motif que uRaise6 aurait décidé de ne pas recourir au ruling et invoque également que certains motifs des refus étaient prévisibles. Il est donc raisonnable de considérer que la position de l'assureur puisse être similaire à l'encontre de Umedia Production dans le cadre des dossiers 2016. Dans cette hypothèse, Umedia Production adoptera la même approche que uRaise6, qui conteste fermement la position de l'assureur dans la mesure où tant uRaise6 que uFund ont explicitement mentionné dans leurs prospectus qu'elles n'avaient pas recours au ruling et que l'assureur s'est par ailleurs contractuellement engagé à couvrir le risque de non obtention ou d'obtention partielle de l'avantage fiscal en cas de divergences d'interprétation qui auraient pour effet d'exclure certaines dépenses de production.

uRaise6 a donc introduit à cet égard une citation devant le Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles. En cas de non intervention définitive de l'assurance Tax Shelter, le consortium Umedia a contracté une assurance RC Professionnelle pour l'ensemble des entités légales qui le compose, en ce compris la Société, qui pourrait couvrir sa responsabilité éventuelle dans le cadre de l'introduction des dossiers auprès de l'administration. Bien entendu, le consortium Umedia fera tout ce qui est possible pour que les attestations fiscales soient finalement obtenues et que les investisseurs concernés ne perdent aucune partie de leur avantage fiscal. Une indemnisation, en tout ou en partie, par la Société des Investisseurs lésés ne pourrait être envisagée que si les recours à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, les recours auprès de l'assureur Vander Haegen & C°, et les recours éventuels à la RC Professionnelle ne sont pas couronnés de succès.

A ce jour, étant donné la conviction de la Société et du consortium Umedia qu'aucune faute n'a été commise, et que la Société dispose bien des couvertures applicables, un impact négatif sur les comptes clôturés au 31 décembre 2019 est considéré comme peu probable. Par ailleurs, l'estimation du montant d'un tel impact négatif ne pourrait être réalisée de manière fiable. En conséquence, aucune provision n'a été établie dans les comptes clôturés au 31 décembre 2019.

Le Conseil n'a donc identifié aucuns risques ou incertitudes susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

4) Recherche et développement

La Société ne participe dans aucune activité ou programme de recherche et développement.

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418.143
(la « Société »)

5) Application des règles comptables de continuité

Les comptes annuels de la Société ont été préparés en application des règles comptables de continuité. En effet, les pertes constatées tant sur l'exercice que sur l'exercice précédent ont été causées par les difficultés financières de Nexus Factory, et finalement sa faillite en octobre 2019. En effet, les réductions de valeur (650.322 EUR) et les autres coûts liés à cette faillite, ainsi que la réduction de valeur sur participation de 510.000 EUR expliquent à elles seules les pertes constatées respectivement sur l'exercice et sur l'exercice précédent. Il s'agit donc d'impacts circonscrits et non-récurrents, n'entamant pas les fondamentaux de la Société.

6) Instruments financiers

La Société n'utilise aucun instrument financier dont l'évaluation pourrait avoir un impact sur son actif, son passif, sa situation financière et ses pertes ou profits.

7) Succursales

La Société n'a pas de succursales.

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418.143
(la « Société »)

8) Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice :	-666.507,79 EUR
Résultat reporté de l'exercice précédent :	3.161.644,86 EUR
<hr/>	
Résultat à affecter :	2.495.137,07 EUR

Nous proposons d'affecter 55.300 EUR au capital et de reporter le résultat résiduel de 2.439.837,07 EUR.

Établi à Bruxelles, 21 août 2020,



And Finance For All SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Laurent Jacobs,
Représentant Permanent



10/9 Films SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Bastien Sirodot,
Représentant Permanent

Kaya&Co SRL
Administrateur
Représenté par Jeremy Burdek,
Représentant Permanent

Risk Return SRL
Administrateur
Représenté par Edouard Nouvellon,
Représentant Permanent



UMEDIA PRODUCTION SA

Rapport du Commissaire à l'Assemblée générale des
Actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2019

Le 4 septembre 2020



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE UMEDIA PRODUCTION SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de uMedia Production SA (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 14 juin 2018, conformément à la proposition du Conseil d'administration. Notre mandat de Commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 50.883.801,64 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 666.507,79.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et pas encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Evénement postérieur à la date de clôture de l'exercice

En ce qui concerne la pandémie du COVID-19, nous attirons l'attention sur le point 2 ("Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société") du rapport de gestion et sur l'annexe C 6.20 ("Autres informations à communiquer dans l'annexe") des comptes annuels. Les Administrateurs y exposent les conséquences de la pandémie sur les activités de la Société. Les Administrateurs considèrent que ces conséquences ne remettent pas en cause la continuité de la Société. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations (à partir du 1 janvier 2020), du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019) et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations (à partir du 1 janvier 2020) et du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019), ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations (à partir du 1 janvier 2020) et du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019).

Liège, le 4 septembre 2020

Le Commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Michael Focant
Réviseur d'Entreprises

N°	BE 0824.418.143	C 10
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 30301

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	10,3	2,8	7,5
Temps partiel	1002	0,3		0,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	10,5	2,8	7,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	17.214	4.913	12.301
Temps partiel	1012	236		236
Total	1013	17.450	4.913	12.537
Frais de personnel				
Temps plein	1021	522.616		
Temps partiel	1022	4.981		
Total	1023	527.597		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	13.331		

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	9,9	1,8	8,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	17.269	3.245	14.024
Frais de personnel	1023	547.455		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	9.121		

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	10		10
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	10		10
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2		2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	8		8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3
de niveau universitaire	1213	4		4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	10		10
Ouvriers	132			
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.108	
Frais pour l'entreprise	152	35.601	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	22	1	22,8
210	7		7
211	15	1	15,8
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	17	1	17,8
310	2		2
311	15	1	15,8
312			
313			
340			
341			
342			
343	17	1	17,8
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	